

(4)

(N^o 89.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1877-1878.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1878,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1878

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1878.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1878.

Les faits réalisés et constatés à cette date ne s'écartent guère, dans leurs résultats, des évaluations qui sont consignées dans la situation précédente, en ce qui concerne les exercices 1875 et 1876.

L'exercice 1875, il est vrai, ne pouvait guère subir de modifications importantes, puisqu'il était clos depuis deux mois : aussi, les différences qui se sont révélées lors du règlement définitif n'entraînent-elles, toutes compensations faites, qu'une diminution de fr. 6,692 61 c.

Quant à l'exercice 1876, dont le terme de clôture était encore éloigné de dix mois, les appréciations étaient plus incertaines ; cependant, malgré l'influence qu'ont exercée sur les revenus publics les événements extérieurs, ainsi que la crise que nous subissons déjà depuis quelque temps et qui se prolonge si malheureusement, il laissera un boni de 5,352,599 francs.

Exercice
1876

Voici, en effet, comment se présente aujourd'hui la situation du Budget ordinaire de cet exercice :

Service ordinaire.

Recettes	255,101,721 62
Dépenses	249,749,322 62
EXCÉDANT DES RECETTES	<u>5,352,599 »</u>

Services spéciaux.

Les recettes extraordinaires se sont accrues d'une somme de fr. 163,966 06 c^s du chef de la vente d'immeubles. Mais, d'autre part, on a rattaché aux dépenses extraordinaires de l'exercice 1876 une somme de 682,600 francs. payée vers la fin du mois de décembre à la Société anonyme de construction de chemins de fer, en vertu de la loi du 27 mai 1876.

Par suite de ce qui vient d'être expliqué, la réserve du Trésor au 31 décembre 1876, qui était évaluée à 102,144,966 54 (déduction faite de l'emprunt de 28,603,100 francs autorisé par la loi du 9 juillet 1873, mais non encore contracté à cette date), doit subir les modifications ci-après :

AUGMENTATIONS :

Produit de la vente d'immeubles	163,966 06
	<hr/>
	102,308,932 60

DIMINUTIONS :

Différence constatée en moins sur le Budget ordinaire (1873)	6,692 61
Différence constatée en moins sur le Budget ordinaire (1876)	217,204 06
Dépense extraordinaire rattachée à l'exercice 1876	682,600 »
	<hr/>
	906,496 67

La réserve du Trésor au 1^{er} janvier 1877 est par conséquent ramenée à 101,402,435 93

Exercice
1877.

Service ordinaire.

La crise que subissent l'industrie et le commerce affecte plusieurs grandes branches de nos revenus; il ne fallait donc point s'attendre à voir les résultats de l'exercice 1877 égaux à ceux de l'exercice précédent.

Ces résultats, tels qu'ils peuvent actuellement être établis, se présentent comme il suit :

Les ressources ordinaires, qui avaient été évaluées primitivement à 252,243,760 francs, s'élèveront à fr. 259,305,625 19

Cette somme comprend, outre les produits prévus au Budget des Voies et Moyens, le montant des fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi (1), ainsi que la part de recette due par l'État à la Compagnie des Bassins houillers ou à ses ayants droit, du chef des lignes exploitées en vertu de la Convention du 23 avril 1870; cette redevance figurait précédemment en recette et en dépense au Budget pour Ordre; mais, par suite de la conversion de la quote-part des Bassins houillers en annuités fixes, elle sera désormais portée en recette au Budget des Voies et Moyens, et en dépense au Budget de la Dette publique.

(1) Précédemment, les sommes restées disponibles étaient portées au crédit des fonds spéciaux. Mais comme, en réalité, la dotation d'amortissement constitue une charge pour le Budget ordinaire, il est rationnel d'en dégrever le service ordinaire lorsque les crédits alloués ne sont pas employés. Pour l'exercice 1877, la somme restée disponible est de fr. 2,350,908 41 c.

REPORT. 259,303,625 19

Les dépenses ordinaires, évaluées par la loi du Budget à 248,936,782 62
se sont accrues, par le vote de divers crédits supplémentaires, d'une somme de 4,258,698 »

Elles s'accroîtront encore des crédits ci-après, demandés ou restant à demander aux Chambres, SAVOIR :

Dette publique . . . (1).	9,177,897 93
Finances	24,268 25
Justice	124,100 »
Intérieur	581,945 74
Travaux publics	868,925 15

ENSEMBLE. 10,777,135 05

Le total des crédits supplémentaires sera donc de . 15,035,833 05

Mais il convient d'en déduire le montant des crédits non employés, qui, pour cette année, ne seront guère inférieurs à fr. 4,000,000 »

Il resterait ainsi une charge supplémentaire de 11,035,833 05

de sorte que le total présumé des dépenses serait de 259,972,615 67

d'où une insuffisance de recette de fr. 666,990 48

Ces chiffres, essentiellement provisoires, sont susceptibles de se modifier avant la clôture de l'exercice. Mais comme j'ai tenu à atténuer les ressources, plutôt qu'à les augmenter, il y a lieu d'espérer qu'ils se modifieront dans un sens favorable et que, au lieu d'un découvert, nous aurons à enregistrer un excédant de recette lors du règlement final de l'exercice.

Quoi qu'il en soit, si le Budget ordinaire de l'exercice venait même à se solder en déficit de fr. 666,990 48 c^s, la réserve du Trésor, qui était au 1^{er} janvier 1877 de fr. 101,402,435 93 c^s, ne se trouverait réduite, à la fin de cet exercice, qu'à fr. 100,735,445 45 abstraction faite, bien entendu, des services spéciaux de l'année.

En tenant compte de ces services et des emprunts autorisés, mais non encore réalisés, on arriverait aux résultats ci-après :

(1) Y compris le montant des annuités fixes qui ont remplacé la redevance due pour 1877 du chef des chemins de fer dont l'État a repris l'exploitation en vertu de la Convention du 23 avril 1870.

REPORT. . . . fr. 100,733,445 45

Ressources extraordinaires de 1877.

1° Produit de la vente d'immeubles . . .	1,211,606 72	
2° Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers	132,630 17	
3° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,384 »	
4° Capital des titres 4 % créés :		
a. En vertu de la loi du 23 juin 1877 pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes ⁽¹⁾	52,350,000 »	
b. En vertu de la même loi, pour la capi- talisation de l'annuité de rachat de la ligne de Pepinster à Spa. ⁽¹⁾	6,727,000 »	
c. En vertu de la loi du 26 juin 1877, pour prix de la construction des lignes énu- mérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, faite entre l'État et la Société de con- struction ⁽²⁾	97,170,000 »	
	<hr/>	157,961,820 89

Emprunts autorisés.

Loi du 9 juillet 1875 fr.	28,605,100 »	
Loi du 17 juillet 1877.	19,474,556 53	
	<hr/>	^(*) 48,079,656 53
		TOTAL. . fr. 506,776,922 87

Les dépenses pour services spéciaux faites pendant l'année
1877 s'élèvent, suivant l'annexe n° 5, à. fr. 124,698,774 20

La réserve du Trésor au 1^{er} janvier 1878 se trouverait
ainsi réduite à. 182,078,148 67

Le montant des engagements de toute nature étant de. . . 164,857,515 90

on voit que les ressources du Trésor réalisées et réalisables
excéderaient encore les besoins prévus de 17,220,632 77

(¹) Loin de constituer des charges nouvelles, les opérations relatives à la capitalisation de ces annuités ont procuré au Trésor un bénéfice de 3,450,200 francs.

(²) Le prix de ces lignes était, antérieurement, stipulé payable en annuités imputables sur le Budget pour Ordre.

(³) Le Gouvernement, au lieu de recourir immédiatement à l'emprunt, a négocié provisoirement des bons du Trésor, les uns à deux, trois ou quatre années de date, les autres à trois mois de date. Ces derniers ont été remplacés le 25 janvier 1878 par des titres de la dette consolidée, de manière qu'aujourd'hui la circulation se réduit à la partie restante des bons à longue échéance émis en 1875, soit à 8,517,000 francs.

La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1877 contient, comme les précédentes, un aperçu des recettes et des dépenses extraordinaires comprises dans les Budgets des exercices antérieurs, en remontant à 1850. Cet aperçu remplit soixante-quatorze pages in-folio : les faits y sont alignés et énumérés sans aucun ordre, soit chronologique, soit systématique. Les recherches y sont longues, pénibles, parfois même elles demeurent sans résultat : d'autre part, aucune idée d'ensemble ne peut en être dégagée.

J'ai promis aux Chambres de remédier, dans la mesure du possible, à ce double inconvénient : après plusieurs tentatives infructueuses, je crois être parvenu à établir une classification logique, simple et claire, au moyen de laquelle on pourra à l'instant retrouver chaque fait et constater aussi, par une vue générale, les applications faites en vertu du Budget extraordinaire, qui comprend en recette 1,740 millions et en dépense 1,888 millions.

Les recettes extraordinaires sont divisées (page 90) en huit catégories principales, savoir :

I. Recettes pour ordre	fr.	42,140,849	96
II. Liquidation avec les Pays-Bas, etc.		36,473,717	41
III. Emprunts		1,169,587,462	20
IV. Aliénations de domaines.		46,250,910	48
V. Rachats et remboursements de rentes ou capitaux		9,217,063	60
VI. Intérêts et bénéfices		1,947,904	47
VII. Recettes diverses		64,543,640	66
VIII. Capitalisation de rentes ou annuités (rachats).		570,204,462	42
TOTAL		1.739,948,011	20

A chacune de ces catégories correspond un état de développement portant le même numéro (pages 91 à 94).

Tout en employant la même méthode pour la classification des dépenses extraordinaires, il a fallu faire plus de divisions et de subdivisions successives.

Voici la table synoptique générale :

	Dépenses pour ordre.		
	} <i>Domaine immo- biliter.</i>	Autres dépenses générales.	
		— diverses.	
FINANCES.		Achats.	Hôtels et Palais.
		Constructions. etc.	Département des Finances. — de la Justice. — de l'Intérieur. — des Travaux publics.
GUERRE.	{ Frais de guerre, d'armement et de défense. Bâtiments militaires et dépenses diverses.		
INTÉRIEUR.	{ Subsides et services divers. Objets d'art et de science, expositions.		

TRAVAUX PUBLICS.	Chemins de fer	construits par l'État.
		rachetés par l'État.
	Télégraphes et bateaux à vapeur.	
	Canaux.	
	Rivières.	
	Ports et côtes. Polders.	
Routes et ponts.		

Les dix états de développement auxquels cette table renvoie, remplissent les pages 96 à 127 du présent Exposé. En tête de chacun des états de développement, se trouve un sommaire qui groupe par catégories secondaires les diverses matières qu'il comprend, et renvoie aux littéras qui marquent ces subdivisions.

Malgré les soins apportés au travail de la synthèse du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires, il présente peut-être encore des imperfections ou des lacunes; les unes et les autres pourront être corrigées dans les futures situations du trésor.

Les chiffres portés dans la table synoptique ci-dessus reproduite, peuvent se grouper de la manière suivante, en catégories encore plus étendues :

I. Dépenses pour ordre et autres d'un caractère général. fr.	514,894,830 25
II. Domaine immobilier	90,725,680 52
III. Dépenses militaires	202,212,286 93
IV. Services divers de l'Intérieur	59,805,917 96
V. Chemins de fer, télégraphes et bateaux à vapeur	1,010,514,403 89
VI. Canaux, rivières, ports et côtes, routes et ponts	210,535,576 16
	<hr/>
fr.	1,888,686,697 51

Le taux auquel ont été faites les diverses capitalisations comprises dans ces chiffres doit être considéré comme établi provisoirement : c'est un point qui exige un examen ultérieur.

L'aperçu comprend : 1^o en recette, intégralement toutes les émissions de titres et tous les emprunts autorisés, sauf un capital de fr. 48,079,656 53 c., qui a été négocié depuis le 1^{er} janvier 1878. — 2^o en dépense, tous les crédits spéciaux jusqu'à la fin de 1877 et sur lesquels, comme il vient d'être expliqué, il restait disponible une somme de francs 164,857,515 90.

En rapprochant la dépense totale indiquée à la page 95	
soit. fr.	1,888,686,697 51
de la recette totale portée à la page 90, soit	1,739,948,014 20
	<hr/>
on constate un excédant de dépense de.	148,738,686 31

Sans s'attacher pour le moment à cette différence, on fera remarquer cependant :

1 ^o que les bonis des exercices 1850 à 1876 ne sont pas compris dans les recettes extraordinaires, ci fr.	93,152,554 65
2 ^o que la négociation faite récemment n'y figure pas non plus, ci.	48,079,656 53
	Fr. 141,232,011 18

Il convient de tenir compte, en outre, de certains recouvrements assurés mais non effectués, tels que la somme encore due par la Société du Sud d'Anvers, les quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, etc.

On se propose de donner, dans la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1879, au lieu de simples aperçus, un véritable compte général de caisse.

Suivant l'usage, je terminerai cet Exposé par un aperçu de la Dette constituée.

Elle comprenait, au 1^{er} janvier 1877, les capitaux nominaux suivants :

En dette à 2 1/2 p. %	219,959,631 74
— 3 p. %	306,859,000 »
— 3 p. % (servitudes militaires)	1,409,634 95
— 4 p. %	58,694,900 »
— 4 1/2 p. %	466,137,682 22
	Fr. 1,053,060,848 91

De nouvelles émissions de titres 4 p. % ont eu lieu dans le courant de l'année 1877, savoir :

1 ^o En vertu de la loi du 23 juin 1877, relative aux chemins de fer de Dendre-et-Waes et de Pepinster à Spa	{	52,550,000 »
		6,727,000 »
2 ^o En vertu de la loi du 26 juin 1877, relative à la construction des diverses lignes énumérées dans la convention du 1 ^{er} du même mois.		23,068,100 »
TOTAL. fr.		1,135,405,948 91

Il a été amorti, par achats effectués à la Bourse :

Pour la dette à 3 p. %	778,400 »
— 4 p. %	311,400 »
	1,089,800 »

Le capital nominal restant au 31 décembre 1877 est, par conséquent, de. fr. 1,134,316,148 91

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

(8)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1878.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1873.	243,052,600 "	"	243,052,600 "	245,077,557 67
1876.	250,244,860 "	"	250,244,800 "	255,101,721 02
1877.	252,245,760 "	"	252,245,760 "	250,505,025 19
TOTAUX. fr.	745,525,220 "	"	745,525,220 "	760,584,884 48

du Trésor au 1^{er} janvier 1878.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECHTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
52,754,048 96	278,711,586 65	2,044,957 67	»	
71,517,018 96	326,618,740 58	4,856,861 62	»	
86,295,100 71	545,600,725 90	7,059,865 19	»	
190,546,168 65	950,931,055 11	14,861,604 48	»	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A REVRANCER: Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice
1875. .	258,281,440 55	11,540,458 18	1,290,986 05	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876. .	245,220,640 97	6,405,412 50	1,925,385 23	2,248,088 05	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877. .	248,056,782 02	4,258,698 "	10,777,135 05	1,804,775 44	265,777,501 11	1,804,775 44	263,972,015 67
TOTAUX.	752,458,864 14	22,071,568 77	13,993,504 93	7,204,780 21	775,708,727 05	5,857,650 83	760,851,087 22

du Trésor au 1^{er} janvier 1878.

SES.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
247,058,010 83	45,164,484 58	292,222,495 21	4,767,710 42	
240,740,322 62	44,586,603 24	294,335,025 86	4,505,427 68	
259,972,613 67	124,698,774 20	384,671,389 87	4,000,000 "	
756,779,940 12	214,449,861 82	971,229,810 04	13,071,158 10	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1858 à 1858 incl.						
1858	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	
1859	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	
1860	135,612,571 17½	142,880,760 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	
1861	156,771,024 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	
1862	161,116,559 51½	140,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	
1865	165,241,641 14	151,090,577 15	5,685,679 55	54,965,945 02	168,925,520 49	
1864	164,249,550 74½	153,715,678 80	17,264,924 25	52,507,450 60	181,514,254 97½	
1865	169,059,600 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	
Exercices clos (Résultats définitifs.)						
1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
1867	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	
1868	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	
1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	
1870	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	
1871	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,075 54	45,924,116 81	256,645,968 44	
1872	215,552,689 40	200,888,160 65	25,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	
1875	227,028,520 52	216,756,762 56	114,057,640 51	154,141,616 24	541,086,178 65	
1874	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	
1875	245,077,537 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 48	278,711,586 65	
1876	255,101,721 2	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,618,740 58	
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)						
1877	259,505,625 19	259,972,615 67	86,295,100 71	124,698,774 20	545,600,725 90	

du Trésor au 1^{er} janvier 1878.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS					
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
						7,412,021 65
144,745,005 36	10,019,508 52 $\frac{1}{2}$	"	"	4,885,864 51	11,155,734 01 $\frac{1}{2}$	"
152,889,679 02	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"
159,025,577 52	12,751,801 27 $\frac{1}{2}$	"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"
165,451,809 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"
177,082,280 60	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$
187,062,522 17	12,145,265 09	"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68
186,225,129 58	10,555,651 85 $\frac{1}{2}$	"	"	13,242,526 46	"	4,708,874 61 $\frac{1}{2}$
188,795,756 71	12,297,748 58	"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54
203,206,671 94	5,559,154 25	"	"	19,518,527 84	"	10,159,195 61
191,604,515 92	5,271,225 "	"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"
191,920,940 52	5,596,746 52	"	14,125,808 57	"	17,720,555 00	"
199,655,875 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"
216,907,800 50	"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10
258,191,225 11	15,458,886 60	"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"
251,974,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90
550,898,578 60	10,271,766 96	"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97
501,642,734 68	2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"
202,222,405 21	"	1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,008 58
294,555,925 86	5,552,599 "	"	26,950,415 72	"	52,282,814 72	"
384,671,589 87	"	666,990 48	"	58,403,675 49	"	59,070,665 07
					162,066,242 55	155,562,581 67

Excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1877 de fr. 6,503,860 66

Il y a lieu d'y ajouter :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1878, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859 254,887 45

— du 28 mai 1865. 21,941 15

ENSEMBLE. fr. 256,828 58

2° La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers 2,210,502 89

5° Id. id. id. de l'emprunt de 51 millions 80 "

4° Id. id. id. id. de 240 millions 1,420 "

5° Les titres de la Dette publique à 4 % p. restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 53,844,900 "

6° Id. id. id. id. id. 19 décembre 1876. 5,731,400 "

7° Id. id. id. id. id. 26 juin 1877 85,449,500 "

8° L'emprunt autorisé par la loi du 9 juillet 1875. 28,605,100 "

9° Id. id. 17 juillet 1877. 19,474,556 53

Ce qui élève les ressources du Trésor au 1^{er} janvier 1878, à 182,078,148 66

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1878. 164,857,515 90

Les fonds libres s'élèvent à 17,220,632 76

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1876,

AU 31 OCTOBRE 1877.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	21,175,000 »
Personnel	14,500,000 »
Patentes	6,500,000 »
Redevances sur les mines	1,000,000 »
Douanes	16,000,000 »
Vins étrangers	2,750,000 »
Eaux-de-vie indigènes	15,275,000 »
Accises	10,567,500 »
Bières et vinaigres	5,120,000 »
Sucres de canne et de betterave	45,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	00,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	00,000 »
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	25,500,000 »
Greffe	570,000 »
Hypothèques	4,500,000 »
Successions	15,720,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,570,000 »
Droits dus par les époux survivants	280,000 »
Timbre	5,250,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	500,000 »
— de condamnation en matières diverses	480,000 »
A REPORTER fr.	141,222,500 »

recettes de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1876.	EN 1877 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
21,255,492 01	20,492,885 05	740,608 96	21,255,492 01	"	58,192 01	
14,603,950 21	15,854,024 57	769,005 64	14,603,950 21	"	103,950 21	
5,850,552 10	4,221,541 20	1,658,210 90	5,850,552 10	440,447 00	"	
799,105 42	794,803 81	4,211 61	799,105 42	200,894 58	"	
18,705,584 41	18,705,584 41	"	18,705,584 41	"	2,705,584 41	
5,422,214 02	5,422,214 02	"	5,422,214 02	"	692,214 02	
10,455,542 24	10,188,252 11	247,000 15	10,455,542 24	"	1,160,542 24	
10,557,867 63	10,557,595 25	272 40	10,557,867 63	9,652 37	"	
5,054,260 45	2,868,948 44	105,511 99	5,054,260 45	85,739 57	"	
116,090 13	116,090 13	"	116,090 13	"	71,090 13	
50,464 35	50,464 35	"	50,464 35	14,535 65	"	
287,757 34	287,455 78	595 56	287,757 34	"	197,757 34	
25,495,701 59	25,495,701 59	"	25,495,701 59	"	2,195,701 59	
440,880 88	440,880 88	"	440,880 88	"	70,880 88	
4,558,280 79	4,558,280 79	"	4,558,280 79	"	258,280 79	
15,445,284 55	15,165,602 95	279,681 62	15,445,284 55	"	1,725,284 55	
3,504,871 81	3,495,804 47	11,067 54	3,504,871 81	"	954,871 81	
504,289 75	501,587 85	2,701 00	504,289 75	"	24,289 75	
5,548,556 04	5,548,501 29	54 75	5,548,556 04	"	98,556 04	
7,000 "	7,000 "	"	7,000 "	"	2,000 "	
548,495 02	546,011 12	2,481 90	548,495 02	"	48,495 02	
684,247 94	684,247 94	"	684,247 94	"	204,247 94	
151,023,066 64	147,162,065 94	3,861,002 70	151,023,066 64	751,250 07	10,551,816 71	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	141,222,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	86,500,000 »
Produits des postes.	5,428,000 »
Télégraphes électriques	2,400,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	150,000 »
Établissements et services régis par l'État.	81,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000 »
Revenus des domaines.	820,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	60,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,700,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,500,000 »
— des droits de fanal	500,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	500,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,100,000 »
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n ^o 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 »
A REPORTER. fr.	248,552,500 »

recettes de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1876.	EN 1877 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
151,025,066 64	147,162,065 94	5,861,002 70	151,025,066 64	751,250 07	10,551,816 71	
1,092,942 77	1,062,147 15	30,795 62	1,092,942 77	107,057 25	•	
4,754 20	4,754 20	•	4,754 20	•	4,754 20	
80,470,164 97	76,895,078 90	5,577,086 07	80,470,164 97	6,029,855 05	•	
5,475,496 09	5,180,194 45	295,301 64	5,475,496 09	•	47,406 09	
2,175,955 86	2,041,261 88	132,673 98	2,175,955 86	226,064 14	•	
921,801 55	921,801 55	•	921,801 55	278,198 47	•	
741,579 88	728,688 85	12,891 05	741,579 88	•	141,579 88	
1,054,556 60	1,027,045 22	27,511 38	1,054,556 60	•	254,556 60	
214,958 57	214,169 85	788 72	214,958 57	•	84,958 57	
160,520 99	150,804 48	9,716 51	160,520 99	•	79,520 99	
529,747 88	529,071 88	676 •	529,747 88	•	79,747 88	
1,068,561 95	1,044,141 55	24,420 60	1,068,561 95	•	248,561 95	
64,148 47	64,148 47	•	64,148 47	•	4,148 47	
96,150 41	52,081 88	64,068 55	96,150 41	•	11,150 41	
1,766,890 79	1,766,890 79	•	1,766,890 79	•	66,890 79	
95,494 53	95,494 55	•	95,494 53	4,505 67	•	
8,209 70	7,635 70	574 •	8,209 70	•	1,209 70	
1,555,481 24	1,555,481 24	•	1,555,481 24	•	55,481 24	
529,050 20	529,050 20	•	529,050 20	•	29,050 20	
259,089 65	259,089 65	•	259,089 65	60,910 37	•	
47,158 87	50,404 60	16,754 27	47,158 87	•	7,158 87	
171,495 14	86,988 85	84,506 51	171,495 14	8,504 86	•	
807,485 56	524,781 72	282,701 64	807,485 56	1,292,516 64	•	
800,628 69	•	800,628 69	800,628 69	•	500,628 69	
275,242 76	140,668 09	126,574 67	275,242 76	•	25,242 76	
251,984,571 50	242,655,019 12	9,548,452 38	251,984,571 50	8,758,842 48	12,189,715 98	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	248,553,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	260,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	264,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
TOTAUX. fr.	250,244,860 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	500,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	990,351 85
Troisième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
A RAPPORTER. fr.	3,601,054 74

recettes de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1876.	EN 1877 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
251,084,571 50	242,635,910 12	9,548,452 38	251,084,571 50	8,758,842 48	12,180,715 98	
508,701 16	202,162 "	16,559 16	508,701 16	"	48,701 16	
55,184 57	55,184 57		55,184 57	"	5,184 57	
10,279 68	9,079 28	500 40	10,279 68	"	5,279 68	
642,605 20	427,555 64	215,071 65	642,605 20	"	142,605 20	
294,128 10	82,577 76	211,750 45	294,128 10	"	50,128 10	
49,069 80	49,069 80	"	49,069 80	"	24,069 80	
1,440,556 30	a) 1,440,556 30	"	1,440,556 30	"	1,190,556 30	a) Y compris 1,017,508 fr 66 c. pour les bénéfices réalisés en 1876 sur le monnayage de matières d'argent.
65,650 44	20,975 56	36,676 88	65,650 44	12,549 56	"	
55,100 91	26,508 "	8,801 91	55,100 91	"	14,109 91	
"	"	"	"	1,000 "	"	
14,729 68	14,729 68	"	14,729 68	270 32	"	
1,560 "	1,560 "	"	1,560 "	"	"	
0,000 "	"	0,000 "	0,000 "	"	"	
"	"	"	"	30,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	175,000 "	"	"	
9,174 92	9,174 92	"	9,174 92	"	174 92	
255,101,721 62	245,255,128 81	9,846,592 81	255,101,721 62	8,802,462 56	15,659,525 98	
515,199 56	297,732 04	17,467 52	515,199 56	"	215,199 56	
295,757 92	281,656 66	12,101 26	295,757 92	6,242 08	"	
1,299,160 08	1,221,686 54	77,482 74	1,299,160 08	"	508,617 23	
2,210,502 80	"	2,210,502 80	2,210,502 80	"	"	
4,118,629 25	1,801,075 04	2,317,554 21	4,118,629 25	6,242 08	524,816 59	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT.	3,601,054 74
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	198,945 20
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	155,740 "
Fonds d'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,350,908 41
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	209,215 69
Partie recouvrée en 1876 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. $\frac{0}{0}$, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	50,482,285 "
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{0}{0}$, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées en 1875, 1874, 1875 et 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg	4,697,188 35
RECETTE A L'EXERCICE 1876:	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{0}{0}$, créés en 1876 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 et évalués approximativement à 40 millions de francs de capital nominal, ci	7,526,100 "
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalués approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	1,800,000 "
	9,326,100 "
TOTAUX. fr.	70,999,444 45
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	250,244,860 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	521,244,304 45

recettes de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1876.	EN 1877 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
4,118,620 25	1,801,075 04	2,517,554 21	4,118,620 25	6,242 08	525,816 59	
108,945 26	36,112 42	162,652 84	108,945 26	•	•	
a) 135,740 •	135,740 »	•	135,740 •	•	•	
2,550,908 41	2,550,908 41	•	2,550,908 41	•	•	
200,215 60	200,215 60	•	200,215 60	•	•	
50,482,285 »	50,482,285 »	•	50,482,285 »	•	•	
4,697,188 35	4,697,188 35	•	4,697,188 35	•	•	
9,326,100 •	9,326,100 •	•	9,326,100 •	•	•	
71,517,018 96	60,056,651 01	2,480,587 05	71,517,018 56	6,242 08	525,816 59	
255,101,721 62	245,255,128 81	9,846,592 81	255,101,721 62	8,802,462 56	13,659,525 98	
326,618,740 58	314,291,760 72	12,326,979 86	326,618,740 58	8,808,704 44	14,185,140 57	
				5,374,436 13		

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1876, sont les suivantes :

Norvège, 11 ^e annuité	fr.	105,749 »
Mecklembourg-Schwérin, 6 ^e annuité.		28,000 »
TOTAL.	fr.	135,749 »

(26)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1876,

AU 31 OCTOBRE 1877,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1872 A 1875.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art. 30 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.		RESTE.
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1872, 1875, 1876 et 1878.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1877.	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	20,000 »	•	20,000 »
Département des Travaux publics. .	•	•	•	975 57	•	975 57
	•	•	•	20,975 57	•	20,975 57
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	150,000 »	•	150,000 »
Département des Travaux publics .	•	•	•	11,412 04	3,647 65	7,764 59
	•	•	•	141,412 04	3,647 65	157,764 59
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	10,000 »	•	15,635 38
Dotations. — Chambre des Représen- tants	•	•	•	(1) 5,635 38	•	5,680 »
Département de la Justice.	•	•	•	3,680 »	•	1,664 55
— des Travaux publics.	•	•	•	1,664 55	•	151,907 71
— de la Guerre.	•	•	•	151,907 71	5,948 40	741,543 96
	•	•	•	741,543 96	718,689 02	894,231 60
	•	•	•	894,231 60	724,657 42	169,594 18
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	130,000 »	•	130,000 »
Département de la Justice.	•	•	•	85,058 65	•	308 91
— des Affaires Étrangères.	•	•	•	308 91	•	853,732 53
— des Travaux publics.	•	•	•	853,732 53	106,364 22	124,661 03
— de la Guerre.	•	•	•	124,661 03	22,312 12	3,544 »
— des Finances.	•	•	•	3,544 »	1,672 »	1,197,105 12
	•	•	•	1,197,105 12	130,348 34	1,066,756 78

(1) Ces fr. 5,635-38 représentent un excédant de dépenses sur l'article 18, non limitatif, pour laquelle somme il y aura lieu d'ouvrir un crédit complémentaire.

au 31 octobre 1877, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1876 et en 1877.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1877.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1872.							
•	4,180 06	4,180 06	15,810 94	•	•	•	
•	•	•	975 57	•	•	•	
•	4,180 06	4,180 06	16,786 51	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1873.							
•	50,190 58	50,190 58	90,800 42	•	•	•	
4,810 20	2,954 00	7,764 38	• 01	•	•	•	
4,810 20	42,155 67	46,065 96	90,800 45	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1874.							
•	15,635 58	15,635 58	•	•	•	•	
•	3,680 •	3,680 •	•	•	•	•	
•	1,102 05	1,102 05	502 50	•	•	•	
7,691 68	90,740 81	107,441 40	18,517 82	•	•	•	
•	22,654 04	22,654 04	•	•	•	•	
7,691 68	142,882 18	150,575 86	10,020 32	•	•	•	
DE L'EXERCICE 1875.							
•	110,277 83	110,277 83	19,722 17	•	•	•	
26,455 41	58,625 24	85,058 65	•	•	•	•	
308 91	•	308 91	•	•	•	•	
124,181 26	570,240 28	694,421 54	52,946 77	•	•	•	
30,022 12	66,212 60	96,254 72	6,114 10	•	•	•	
1,672 •	•	1,672 •	•	•	•	•	
182,619 70	805,553 95	987,075 65	78,785 15	•	•	•	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1877. Art. 50 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	RESTE.
BUDGETS DE					
Dettes publiques	61,170,874 07	806,376 65	"	101,501 50	61,875,950 12
Dotations. — Liste civile	3,500,000 "	"	"	"	3,500,000 "
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	"	200,000 "
— Sénat	80,000 00	"	"	"	80,000 "
— Chambre des Représentants	666,786 25	"	"	"	666,786 25
— Cour des comptes	207,475 "	"	"	"	207,475 "
Département de la Justice	15,568,842 "	106,501 65	"	11,720 51	15,755,707 14
— des Affaires Étrangères	1,615,450 "	74,212 56	(1) 58,801 "	"	1,648,751 56
— de l'Intérieur	19,375,674 48	420,022 15	"	"	19,795,696 63
— des Travaux publics	82,912,342 "	1,416,468 82	"	747,528 61	83,581,282 21
— de la Guerre	41,009,800 "	5,231,800 "	"	85,585 41	44,246,014 59
— des Finances	15,144,670 "	45,831 76	"	"	15,190,501 76
Non-Valeurs et Remboursements	1,041,000 "	"	"	"	1,041,000 "
Gendarmerie	2,859,746 27	511,000 "	"	"	3,150,746 27
TOTAL . . . fr.	245,220,640 07	6,502,303 59	58,801 "	946,142 03	250,737,911 53
(1) Somme transférée à l'exercice 1877.					
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1 ^o Sur les articles 25 et 27 du Budget de la Dette publique				724,523 14	
2 ^o Sur l'article 16 du Budget de la Justice				472,284 85	
3 ^o Sur l'article 80 du Budget des Travaux publics				264,326 54	
4 ^o Sur les articles 16, 24, 20 et 50 du Budget des Finances				235,515 14	
5 ^o Sur les articles 1, 2, 5, 7, 9, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				223,098 14	
					1,919,747 81
Sur l'article 37 du Budget de l'Intérieur (pour régularisation)					0 04
				ENSEMBLE fr.	252,657,659 38
RÉCAPITU					
Sommes transférées à l'exercice 1872					20,975 57
— — — 1873					137,764 39
— — — 1874					169,594 18
— — — 1875					1,066,766 78
Budgets de l'exercice 1876					252,657,659 38
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.					254,052,760 30

au 31 octobre 1877, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875 (suite).

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par le Cour des comptes, en 1876 et en 1877	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1877.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
47,790,680 05	14,426,750 59	62,217,430 42	585,035 84	"	"	"	A.
5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	"	"	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
50,000 "	50,000 "	80,000 "	"	"	"	"	B.
545,520 73	59,556 29	582,877 02	85,900 25	"	"	"	
202,670 43	5,954 57	206,625 "	850 "	"	"	"	
12,710,220 59	3,127,559 42	15,837,780 01	388,211 98	"	"	"	C.
1,541,725 17	58,175 15	1,599,900 52	48,851 24	"	"	"	D.
17,690,842 44	1,729,995 99	19,420,838 45	574,858 24	"	"	"	E.
71,302,254 56	10,097,872 24	81,400,126 80	2,555,481 95	"	"	"	F.
42,813,682 48	1,546,598 28	44,160,280 76	85,735 35	"	"	"	G.
5,826,616 64	9,265,979 50	15,092,595 94	555,420 96	"	"	"	H.
371,863 23	851,595 91	1,223,259 14	40,859 "	"	"	"	I.
5,150,075 11	19,824 14	5,140,899 25	847 02	"	"	"	K.
207,564,160 41	40,995,461 68	248,559,622 09	4,098,057 29	"	"	"	

Voir
d'autre part.

N. B. L'article 57 du Budget du Département de l'Intérieur a été dépassé de quatre centimes par suite d'une erreur, tardivement reconnue, dans une ordonnance de paiement. Cette somme a été reversée au Trésor, suivant récépissé délivré à Louvain sous le n° 4735; mais, comme les règles de la comptabilité ne permettent pas de procéder par voie de déduction, un crédit de 4 centimes sera projeté dans la loi de compte pour la régularisation de cet excédant de dépense.

LATION.

"	4,189 06	4,189 06	16,786 51	"	"	"
4,810 20	42,153 67	46,963 96	90,800 45	"	"	"
7,691 68	142,882 18	150,573 86	19,020 32	"	"	"
182,619 70	805,355 95	987,975 65	78,785 13	"	"	"
207,564,160 41	40,995,461 68	248,559,622 09	4,098,037 29	"	"	"
207,759,282 08	41,090,040 54	249,749,322 62	4,503,427 68	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 22 décembre 1875,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	fr. 61,170,874 97
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, des crédits supplémentaires ont été ouverts à divers articles de ce Budget, jusqu'à concurrence de	fr. 806,376 65
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 61,977,251 62
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1877, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	
	fr. 401,301 80
	<hr/>
Reste.	fr. 61,873,950 12
	<hr/>
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 22 décembre 1875,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	fr. 4,454,261 25
	<hr/>
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363 à	
	fr. 15,568,842 »
1 ^o Par l'article 2 de la loi du 26 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 31, n° 152, le même Budget a été augmenté d'un crédit destiné à faire face aux besoins du service courant et à la liquidation de dépenses concernant les exercices clos de 1874 et années antérieures; il sera réparti entre les articles 10, 14 et 15 ainsi qu'entre les articles 61, 62, 63, 64 et 65, formant un chapitre XII nouveau, ci	fr. 106,000 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 28 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, ce Budget a été augmenté d'une somme qui sera rattachée à l'allocation du chapitre IX, article 44, de	fr. 25,000 »
3 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, un crédit supplémentaire a été alloué, pour être réparti entre les articles 3, 29 et 38, de ce Budget, jusqu'à concurrence de	fr. 65,591 65
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 15,765,435 65
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1877, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 11,726 51
	<hr/>
RESTE.	fr. 15,753,707 14
	<hr/>
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 21 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à	
	fr. 1,613,430 »

	REPORT. fr.	1,613,430 »
1° Par l'article unique de la loi du 23 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, un crédit a été ouvert pour être ajouté à l'article 3 du même Budget, de. fr.		40,000 »
2° Par arrêté royal du 7 novembre 1876, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1876, les fonds restés disponibles sur les articles 31, 35 et 57 du Budget de l'exercice 1875 ont été transférés à l'exercice 1876, ci fr.		64,212 56
	ENSEMBLE. fr.	1,687,642 56
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1877, en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1877, ci fr.		38,891 »
	RESTE. fr.	1,648,751 56
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 17 mars 1876, <i>Moniteur</i> du 18, n° 78, à fr.		
		19,575,674 48
1° Par l'article 2 de la loi du 24 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 29/27, n° 147/148, le même Budget a été augmenté d'un crédit supplémentaire, à répartir entre divers articles, de fr.		49,720 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1876, a été augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de . . . fr.		286,502 15
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 28, n° 209, un nouveau crédit supplémentaire a été alloué, pour être réparti entre les articles 51, 52 et 76 dudit Budget, à concurrence de . . . fr.		84,000 »
	ENSEMBLE. fr.	19,795,696 63
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 20 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 28, n° 149, à fr.		
		82,912,542 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 11/12, n° 131/132, le même Département a été autorisé à imputer, à charge du Budget pour l'exercice 1876, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1875 et antérieurs) jusqu'à concurrence de . . . fr.		458,669 82
Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires ont été alloués pour le même Budget, à l'effet de couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations. Ils s'élèvent ensemble à fr.		937,799 »
		1,416,468 82
	ENSEMBLE. fr.	84,528,810 82
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1877, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.		747,528 61
	RESTE. fr.	83,581,282 21

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à fr.		41,099,800 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, le même Budget a été augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de fr.		5,251,800 »
ENSEMBLE. fr.		44,351,000 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1877, en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1846, ci fr.		85,585 41
RESTE fr.		44,246,014 59
<hr/>		
H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 21, n° 355, à fr.		15,144,670 »
1 ^o Par l'article 4 de la loi du 28 mai 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, il a été alloué, à l'article 7 du même Budget, pour le service de la Monnaie, un crédit extraordinaire de fr.		22,500 »
2 ^o Par l'article 2 de la loi du 5 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, des crédits supplémentaires à divers articles ont été ouverts à ce Budget jusqu'à concurrence de fr.		23,551 76
ENSEMBLE. fr.		15,190,501 76
<hr/>		
J. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 21, n° 355, à fr.		1,041,000 »
<hr/>		
K. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé par la loi du 20 décembre 1875, <i>Moniteur</i> du 23, n° 357, à fr.		2,859,746 27
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, le même Budget a été augmenté d'une somme destinée à couvrir l'insuffisance des crédits alloués pour les fourrages, les moyens de transport et le service sanitaire, de fr.		511,000 »
ENSEMBLE. fr.		3,150,746 27
<hr/>		

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1877,

AU 1^{er} JANVIER 1878.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	21,555,000 »
Personnel	14,000,000 »
Patentes	6,500,000 »
Redevances sur les mines	1,000,000 »
Douanes	17,600,000 »
{ Vins étrangers	2,057,500 »
{ Eaux-de-vie indigènes	15,600,000 »
Accises	10,567,500 »
{ Bières et vinaigres	5,120,000 »
{ Sucres de canne et de betterave	85,000 »
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	45,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	90,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	}
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	23,500,000 »
Greffe	370,000 »
Hypothèques	4,500,000 »
Successions	13,900,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,570,000 »
Droits dus par les époux survivants	270,000 »
Timbre	5,250,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	300,000 »
— de condamnation en matières diverses	480,000 »
A REPORTER fr.	144,545,000 »

recettes de l'exercice 1877, au 1^{er} janvier 1878.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
21,573,000 »	20,782,617 05	790,582 05	»	20,600 »	
14,950,000 »	14,164,753 05	785,246 05	»	50,000 »	
6,000,000 »	4,555,509 68	1,664,490 32	300,000 »	»	
475,000 »	464,451 68	10,548 52	525,000 »	»	
18,148,874 99	18,148,874 99	»	»	548,874 99	
2,924,021 73	2,924,021 73	»	33,478 27	»	
15,000,000 »	14,679,595 37	320,404 63	600,000 »	»	
9,829,144 74	9,829,144 74	»	558,555 26	»	
4,412,895 48	4,412,895 48	»	»	1,292,895 48	
154,222 05	154,222 05	»	»	89,222 05	
25,682 83	25,682 83	»	19,517 17	»	
81,875 20	81,875 20	»	8,124 80	»	
22,815,904 91	22,815,904 91	»	684,095 09	»	
457,592 85	457,592 85	»	»	87,592 85	
4,117,098 20	4,117,098 20	»	182,901 80	»	
16,574,873 52	16,574,873 52	»	»	2,674,873 52	
2,602,829 53	2,602,829 53	»	»	32,829 53	
531,208 52	531,208 52	»	»	61,208 52	
5,107,430 48	5,107,430 48	»	142,569 52	»	
13,500 »	13,500 »	»	»	8,500 »	
327,737 40	327,737 40	»	»	27,737 40	
708,892 23	708,892 23	»	»	228,892 23	
146,631,585 56	143,000,422 39	3,571,163 17	3,033,841 91	5,122,427 47	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	144,545,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	85,000,000 »
Produits des postes	5,581,400 »
Télégraphes électriques	2,400,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 »
Forêts	800,000 »
Dépendances des chemins de fer	140,000 »
Établissements et services régis par l'État	180,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000 »
Revenus des domaines	850,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	60,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	90,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 »
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,500,000 »
— des droits de fanal	500,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor	300,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,100,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 »
A REPORTER. fr.	250,451,400 »

recettes de l'exercice 1877, au 1^{er} janvier 1878.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
146,051,585 56	145,060,422 59	5,571,165 17	5,055,841 91	5,122,427 47	
1,688,260 20	1,688,260 20	"	111,759 80	"	
4,425 "	4,425 "	"	"	4,425 "	
87,100,000 "	80,000,000 "	7,100,000 "	"	2,100,000 "	
5,884,190 "	5,884,190 "	"	"	502,790 "	
2,185,500 "	2,185,500 "	"	214,500 "	"	
825,000 "	825,000 "	"	575,000 "	"	
545,416 57	545,440 57	"	54,555 65	"	
909,798 "	909,708 "	"	"	109,798 "	
155,101 44	155,101 44	"	"	15,101 44	
147,887 55	147,887 55	"	52,112 47	"	
585,805 18	585,805 18	"	60,194 82	"	
775,257 07	775,257 07	"	50,742 95	"	
60,000 "	60,000 "	"	"	"	
29,925 20	28,149 75	1,775 47	60,074 80	"	
2,004,508 98	2,004,508 98	"	"	204,508 98	
91,674 68	91,674 68	"	8,525 32	"	
7,500 "	6,971 40	528 60	"	500 "	
1,568,987 50	1,568,987 50	"	"	68,987 50	
568,987 45	568,987 45	"	"	68,987 45	
47,000 "	55,197 01	15,802 99	"	7,000 "	
172,000 "	80,766 19	82,255 81	8,000 "	"	
900,569 94	"	900,569 94	"	600,569 94	
702,527 62	515,975 88	558,555 74	1,507,672 38	"	
512,584 11	180,838 29	131,745 82	"	62,584 11	
255,007,021 85	241,557,948 29	12,150,975 54	5,418,758 06	8,665,279 89	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	230,451,400 .
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	275,000 .
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle .	55,000 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.	5,000 .
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	580,000 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 .
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 .
Recettes accidentelles	250,000 .
Fonds d'amortissement des titres à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article de la loi du 12 juin 1869 . .	" .
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 .
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 .
Recette du chef d'ordonnances prescrites.	15,000 .
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 .
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 .
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 .
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,060 .
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	" .
TOTAUX. fr.	252,243,760 .
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 .
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	500,000 .
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	a) 1,056,866 04
Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 80
A REPORTER. fr.	3,667,369 83

recettes de l'exercice 1877, au 1^{er} janvier 1878.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RESTE A RECOURRE au 1 ^{er} janvier 1878	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
253,697,921 83	241,537,948 29	12,159,973 54	5,418,758 00	8,665,279 89	
320,000 *	304,754 »	15,266 »	»	45,000 *	
70,500 77	70,300 77	»	»	15,300 77	
14,811 48	14,811 48	»	»	9,811 48	
588,142 82	588,142 82	»	191,857 18	»	
100,276 41	79,419 51	88,856 90	100,725 50	»	
23,792 56	23,792 56	»	1,207 44	»	
742,281 16	742,281 16	»	»	492,281 16	
a) 2,350,908 41	2,350,908 41	»	»	2,350,908 41	
58,470 44	28,793 56	29,676 88	17,529 56	»	
21,308 »	21,308 »	»	»	508 »	
»	»	»	1,000 »	»	
24,354 23	24,354 23	»	»	9,554 23	
1,560 »	1,560 »	»	»	»	
9,449 88	9,449 88	»	»	449 88	
9,000 »	»	9,000 »	»	»	
»	»	»	50,000 »	»	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
1,232,267 20	»	1,232,267 20	»	1,232,267 20	
259,305,625 19	245,772,584 67	13,555,040 52	7,761,075 85	12,820,941 02	
125,598 17	125,598 17	»	»	23,598 17	
141,220 44	141,220 44	»	158,779 56	»	
946,788 11	946,788 11	»	110,078 85	»	
2,210,502 89	»	2,210,502 89	»	»	
3,422,109 61	1,211,606 72	2,210,502 89	268,858 59	25,598 17	

a) A partir de 1877, on a compris dans le service ordinaire les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribués au Trésor pour cause de non-emploi, conformément à l'art. 4 de la loi du 12 juin 1869. Les recettes de cette nature ont été jusqu'ici portées au service extraordinaire.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	5,067,569 83
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	152,050 17
Quotes-parts payés par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	b) 170,584 "
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	c) 150,000 "
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	d) 94,576 95
Partie recouvrée en 1877 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs à 3 p. 0/0, autorisé par la loi du 29 avril 1875	e) 100 "
RECETTE A L'EXERCICE 1877 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. 0/0, créés en 1877 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	f) 4,629,000 "
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	g) 6,718,000 "
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs, ci	h) 11,720,500 "
4° En vertu de l'article 2 de la loi du 25 juin 1877 pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes	52,550,000 "
5° En vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877 pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa	0,727,000 "
TOTAUX. fr.	86,540,560 95
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	262,245,760 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	358,786,120 95

recettes de l'exercice 1877, au 1^{er} janvier 1878.

RECETTES PROBABILES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1877	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
3,422,100 61	1,211,600 72	2,210,502 89	268,438 30	25,598 17	
152,050 17	81,517 65	51,112 54	"	"	
170,584 "	170,584 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	"	"	"	
94,576 05	94,576 95	"	"	"	
100 "	100 "	"	"	"	
4,620,000 "	4,620,000 "	"	"	"	
6,718,600 "	6,718,600 "	"	"	"	
11,720,500 "	11,720,500 "	"	"	"	
52,550,000 "	52,550,000 "	"	"	"	
6,727,000 "	6,727,000 "	"	"	"	
86,205,100 71	84,033,485 28	2,261,615 45	268,858 30	25,598 17	
250,505,625 19	245,772,584 67	15,555,040 52	5,761,075 85	12,820,941 02	
345,600,725 90	520,806,060 95	15,794,655 95	6,020,934 22	12,844,559 19	
			6,814,604 97		

OBSERVATIONS.

a) Le fonds spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 se compose du produit de la vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes désignées ci-après; la situation de ce fonds renseigne d'une part les recettes, *en principal*, réalisées et à réaliser par suite de ventes faites, d'autre part en dépense les sommes payées et engagées sur les crédits votés pour la mise en valeur des terrains.

PLACES.	RECETTES.				DÉPENSES.		
	SOMMES RECOUVRÉES EN PRINCIPAL.			SOMMES restant à recouvrer sur le prix des ventes.	SOMMES payées.	SOMMES engagées.	TOTAL.
	DATES.	MONTANT par année.	TOTAL par place.				
Tournai	1877	54,625 »	54,625 »	142,100 »	514,572 52	78,628 86	595,201 58
Charleroi	1875	415,092 02	2,251,107 05	815,012 80	1,027,545 72	73,400 13	1,100,842 85
	1874	575,405 04					
	1875	486,745 45					
	1876	464,261 70					
	1877	514,515 04					
Ostende	1874	448,070 22	1,501,600 »	18,400 »	204,625 08	»	204,625 08
	1875	506,781 95					
	1876	410,655 81					
	1877	158,104 04					
Mons	1875	158,597 08	601,506 19	165,225 62	443,678 02	»	443,678 02
	1874	161,554 53					
	1875	115,719 51					
	1876	125,475 45					
Namur	1877	150,181 12	»	»	182,510 46	»	182,510 46
	1874	9,040 »					
	1875	9,040 »					
Nieupoort	1876	40,000 »	87,120 »	58,080 »	»	»	»
	1877	20,040 »					
	1876	7,800 »					
Menin	1877	7,800 »	15,600 »	25,400 »	»	»	»
	1877	7,800 »					
		4,607,558 24	4,607,558 24	1,218,816 42	2,172,727 80	152,127 09	2,324,855 79

BALANCE.

Recettes réalisées	fr. 4,607,558 24
Sommes à recouvrer à raison des ventes faites	1,218,816 42
ENSEMBLE	fr. 5,826,174 66
A déduire: Les prix des terrains vendus simultanément avec des terrains des an- ciennes fortifications et qui provenaient du domaine public non militaire, savoir :	
A Mons	250,575 »
A Ostende	107,420 »
	357,995 »
RESTE	fr. 5,468,181 66
Dépenses faites ou engagées	2,524,855 79
Excédant des recettes	fr. 3,143,325 87

SITUATION DES CRÉDITS.

Crédits alloués	{ 1 ^{er} juin 1874 .fr. 1,485,000	} 2,285,000 »
	{ 2 juillet 1875 . . . 800,000	
Dépenses faites ou engagées	2,324,855 79	
RESTE DISPONIBLE	fr. 50,855 79	

(b) Les sommes payées par les puissances, en 1877, sont celles qui suivent :

Norwége, 12 ^e annuité	fr.	105,749	»
Suède, 12 ^e —		36,853	»
Mecklembourg-Schwérin, 7 ^e annuité		28,000	»
TOTAL.		fr.	170,584

c) L'emprunt de 43 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »
il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	56,745,060	05
A l'exercice 1870.		657,791	81
— 1871.		2,563	43
— 1872.		1,897	28
— 1875.		30,000	»
— 1877.		130,000	»

ENSEMBLE. fr. 57,565,112 53

Au 1^{er} janvier 1878, il restait donc disponible une somme de fr. 254,887 45

d) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,325,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^t, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87	53
— — 1867, —	207	50
	295 03	

Les prélèvements faits sur cet emprunt, en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée, ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets des exercices 1865 à 1869	fr.	41,888,140	35
Budget de l'exercice 1870		6,176,999	95
— 1871		4,166,845	52
— 1872		4,824,324	45
— 1875		1,870,510	97
— 1874		608,389	50
— 1875		139,057	51
— 1876		209,215	69
— 1877		94,576	93
		59,978,058	87
		59,978,555	90

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1878 fr. 21,941 13

e) L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter, pour l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., un emprunt d'un capital *effectif* de 240 millions de francs. L'émission a eu lieu aux époques et aux conditions suivantes :

DATE DES CONTRATS.	MODE D'ÉMISSION	CAPITAL nominal négocié.	TAUX.	PRODUIT.
15 avril 1873.	A main ferme	65,000,000	77 20 p. %.	50,180,000
		100,000,000	81 " —	81,000,000
29 avril 1873.	Souscription publique . . .	65,000,000	81 " —	52,650,000
3, 4 mars 1874.	Id.	13,250,000	75 25 —	9,970,625
20 avril 1876.	A main ferme	33,000,000	72 15 —	23,809,500
14 septembre 1876.	Id.	50,609,000	75 15 —	22,390,485 50
		306,859,000		240,000,608 50

La somme de fr. 608 50 c^t, excédant le capital effectif de l'emprunt, a été rattachée à titre de recette accidentelle au compte du Budget de l'exercice 1876.

Les versements effectués par les preneurs de titres se sont élevés :

En 1873, à	fr. 100,735,330	»
En 1874	63,804,205	»
En 1875	24,978,660	»
En 1876	50,482,285	»
En 1877	100	»
	239,998,580	»
Et il reste encore à verser.	fr. 1,420	»
TOTAL	fr. 240,000,000	»

f) L'article 2 de la loi du 27 mai 1876 autorise l'émission de titres de la dette publique à 4 p. % en paiement du prix des lignes de chemin de fer énumérées à l'art. VII de la Convention. — Lois des 31 janvier et 15 mars 1873.

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 46,000,000 » sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de fr. 7,526,100 »

Et au compte du Budget de l'exercice 1877 un capital nominal de 4,629,000 »

12,155,100 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. **33,844,900** »

g) L'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 autorise l'émission de titres à 4 p. % en paiement du prix de construction du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 14,250,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1874.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876
un capital nominal de fr. 1,800,000 »

Et au compte du Budget de l'exercice 1877 un capital
nominal de 6,718,600 »

8,518,600 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 5,731,400 »

h) L'article 3 de la loi du 26 juin 1877 autorise l'émission de titres 4 p. %, en paiement du prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1^{er} juin 1877.

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 97,170,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1874.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1877 un capital nominal
de fr. 11,720,500 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 85,449,500 »

(48)

ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1877,

AU 31 DÉCEMBRE 1877,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1875 A 1876.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primaire.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1875, 1876, 1875 et 1876 (Art. 36 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr- royal du 10 déc 1868)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	•	•	•	5,647 85
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	•	•	•	5,948 40
— de la Guerre	•	•	•	718,689 02
	•	•	•	724,637 42
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	•	•	•	106,564 22
— de la Guerre	•	•	•	22,512 12
— des Finances	•	•	•	1,672 •
	•	•	•	150,548 34
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	•	•	•	101,501 50
Département de la Justice	•	•	•	11,726 51
— des Travaux publics	•	•	•	747,528 61
— de la Guerre	•	•	•	85,585 41
	•	•	•	946,142 05

au 31 décembre 1877, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1877.	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

DE L'EXERCICE 1875.

.	5,047 05	Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 30 novembre 1877.
---	----------	---

DE L'EXERCICE 1874.

298 28	5,650 12	Id.	id.	id.	id.
"	718,680 02	Id.	id.	id.	le 6 novembre 1877.
298 28	724,330 14				

DE L'EXERCICE 1875.

5,525 "	100,850 22	Id.	id.	id.	le 30 novembre 1877
14,057 26	8,254 86	Id.	id.	id.	le 6 novembre 1877.
"	1,672 "	Id.	id.	id.	le 3 novembre 1877
19,582 26	110,706 08				

DE L'EXERCICE 1876.

"	101,501 50	Id.	id.	id.	le 5 novembre 1877.
6,053 85	5,672 66	Id.	id.	id.	le 30 octobre 1877.
125,592 52	622,156 09	Id.	id.	id.	le 30 novembre 1877.
8,743 84	76,841 57	Id.	id.	id.	le 6 novembre 1877.
140,190 21	805,951 82				

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primaire.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGETS DE
Dette publique	65,071,815 47	•	•	65,071,815 47
Dotations. — Liste civile	3,500,000 »	»	»	3,500,000 »
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	•	•	200,000 »
— Sénat	80,000 »	•	•	80,000 »
— Chambre des Représentants	666,831 »	»	»	666,831 »
— Cour des comptes	207,475 »	»	•	207,475 »
Département de la Justice	15,908,889 »	152,407 »	•	16,041,296 »
— des Affaires Étrangères	1,650,805 »	58,891 »	•	1,689,696 »
— de l'Intérieur	19,895,663 15	»	•	19,895,663 15
— des Travaux publics	81,792,534 »	»	•	81,792,534 »
— de la Guerre	41,056,800 »	3,795,400 »	•	44,850,200 »
— des Finances	15,174,970 »	•	•	15,174,970 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,120,000 »	•	•	1,120,000 »
Gendarmerie	2,855,000 »	294,000 »	•	3,127,000 »
TOTAL fr.	248,936,782 62	4,258,698 »	•	253,195,480 62

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1875	3,647 05
— — 1874	724,837 42
— — 1875	150,548 34
— — 1876	946,142 03
Budgets de l'exercice 1877	253,195,480 62
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	255,000,256 06

au 31 décembre 1877, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876 (suite).

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1877.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1877.

52,651,991 53	12,410,823 94	A.	
3,300,000 "	"		
200,000 "	"		
80,000 "	"	B.	
028,456 22	58,394 78		
107,558 04	0,916 36		
12,629,216 75	3,212,079 25	C.	
1,504,394 98	185,501 02	D.	Voir d'autre part.
18,127,972 15	1,765,001 02	E.	
70,502,074 29	11,489,859 71	F.	
44,522,592 84	507,807 16	G.	
4,872,280 48	10,502,689 52	H.	
210,456 66	909,545 34	I.	
3,174,213 86	(*)	K.	(*) Le Budget présente un excédant de dépenses de fr. 47,213 80.
212,401,588 58	40,841,106 10		

LATION.

"	3,047 65
298 28	724,339 14
19,582 26	110,766 08
140,190 21	805,951 82
212,401,588 58	40,841,106 10
212,561,659 13	42,485,810 79

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à fr.	63,071,815 47
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 25 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 26/27, n° 361/362, à fr.	4,454,306 »
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 28, n° 363, à fr.	15,908,889 »
Par l'article 2 de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, ce Budget a été augmenté d'une somme destinée à la liquidation des dépenses concernant les exercices clos de 1875 et années antérieures, qui fera l'objet des articles 61 à 66 formant un chapitre XIII nouveau, de	74,000 »
Par l'article 5 de la même loi, un crédit a été ouvert au même Budget, pour être réparti entre les articles 7 et 60, à concurrence de	58,407 »
	152,407 »
ENSEMBLE. fr.	16,041,296 »
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 30, n° 365, à fr.	1,630,803 »
Par arrêté royal du 3 novembre 1877, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1877, les fonds qui sont restés disponibles aux articles 51, 55 et 57 du Budget de l'exercice 1876, ont été transférés à l'exercice 1877, ci. fr.	58,891 »
ENSEMBLE. fr.	1,689,696 »
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, à fr.	19,893,663 15
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 10 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 11/12 n° 151/152, à fr.	81,792,554 »
G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à fr.	41,036,800 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365, le Budget de la Guerre, pour l'exercice 1877, a été augmenté d'une somme, à répartir entre plusieurs articles, de fr.	5,793,400 »
ENSEMBLE. fr.	44,830,200 »

<i>H.</i> Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 24, n° 559, à fr.	13,174,970 »
<hr/>	
<i>J.</i> Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 20 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 24, n° 559, à fr.	1,120,000 »
<hr/>	
<i>K.</i> Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 564, à fr.	2,853,000 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 563, le même Budget a été augmenté d'une somme destinée à couvrir l'insuffisance des crédits alloués pour les fourrages, de fr.	294,000 »
<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	3,127,000 »
<hr/>	

(56)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Situation au 1^{er} janvier 1878.

ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1878
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Ministère de la Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole à Merxplas. (Loi du 28 mars 1870.) . . .	800,000 "	797,885 36	2,024 68	89 96	"
Continuation des travaux du Palais de Justice en con- struction à Bruxelles. (Loi du 21 mars 1875.) . . .	2,500,000 "	2,369,538 15	150,661 87	"	"
Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles. (Loi du 27 mai 1876, § 1.)	2,500,000 "	"	2,087,440 62	412,550 58	"
L. du 6 mai 1877. { Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.	2,500,000 "	"	"	2,400,800 75	105 25
{ Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoog- straeten.	65,000 "	"	"	62,550 28	2,440 72
	8,565,000 "	5,167,223 49	2,220,127 17	2,975,105 57	2,545 97
B. Réseau télégraphique à Bruxelles.					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.) . . .	25,000 "	5,655 "	14,778 65	2,440 50	4,158 85
Ministère de l'Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Continuation des travaux au Palais du Roi, y com- pris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement. (Loi du 8 juillet 1865, § 21.)	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'Etat, conformément à la loi du 29 mai 1866. (Loi du 29 juin 1869.)	500,000 "	"	"	"	"
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	2 17	"	"	"	"
RESTE . . . fr.	499,997 85	499,997 85	"	"	"
Continuation des travaux du palais du Roi. (Loi du 3 juin 1870, § 55.)	500,000 "	500,000 "	"	"	"
Continuation des travaux de construction et d'ameu- blement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 54.)	750,000 "	741,056 29	7,000 "	"	1,045 71
Ameublement des nouveaux locaux construits au Mu- sée royal d'histoire naturelle. (Loi du 29 juillet 1871.)	120,000 "	108,807 45	11,192 55	"	"
A REPORTER. . . fr.	2,660,997 85	2,640,861 57	18,192 55	"	1,045 71

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . . fr.	2,669,007 85	2,640,861 57	18,192 55	"	1,045 71
Ministère de l'Intérieur (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).					
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 16 août 1875, § 2.)	975,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler, ci	29 52				
Reste. . . . fr.	974,970 48	908,940 46	66,050 02	"	"
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphe- linat des « Kulders » à Gand (Loi du 14 mars 1874, § 2.)	22,100 "	15,075 53	4,089 95	"	2,056 74
Ameublement des nouveaux locaux construits au Mu- sée royal d'histoire naturelle. (Loi du 26 mars 1875.)	120,764 "	96,157 53	24,606 67	"	"
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876, § 2.) . .	503,500 "	"	118,709 67	177,669 17	207,121 16
Loi du 29 mars 1877. { Ameublement de l'hôtel du gouvernement pro- vincial du Hainaut, de Liège, du Limbourg et du Brabant	61,280 "	"	"	56,658 59	4,621 61
{ Travaux à l'école normale de Liège.	21,000 "	"	"	18,505 88	2,494 12
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877, § 1.)	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Installation des Académies au palais Ducal, matériel pour les collections de la Bibliothèque royale (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 "	"	"	16,527 65	39,457 57
	5,429,597 51	5,670,032 69	251,628 84	269,561 07	1,258,574 71
B. Subsidés et services divers.					
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du ré- gime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1 ^{er} .) (Loi du 8 sep- tembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 3, § 19.)	500,000 "	155,112 55	"	150,000 "	254,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 "	85,254 87	"	560 "	16,405 13
A REPORTER. . . . fr	600,000 "	218,547 40	"	150,560 "	251,292 60

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.	
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.		
REPORT. . . . fr.	600,000 *	218,347 40	.	130,360 *	251,292 60	
Ministère de l'Intérieur (suite).						
B. Subsidés et services divers (suite).						
Améliorations à apporter à la voirie vicinale et tra- vaux d'assainissement. (Loi du 24 mai 1872)	1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 "					
RESTE. . fr.	999,008 *	999,998 "	.	.	.	
Subsidés pour construction et ameublement de mai- sons d'école. (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .) . .	20,000,000 *	9,970,055 71	5,812,612 85	5,484,518 40	720,813 04	
	21,500,008 *	11,104,401 11	5,812,612 85	5,614,878 40	978,105 04	
C. Objets d'art et de science.						
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861, § 2.)	25,000 "	18,000 "	"	"	7,000 "	
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869)	40,000 "	30,000 "	5,000 "	5,000 "	.	
Loi du 16 août 1875.	ART. 1 a. Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État	200,000 "	195,000 "	"	1,060 "	3,940 "
	b Acquisition d'objets d'art et d'archéo- logie destinés au Musée royal d'antiqui- tés, d'armures et d'artillerie	50,000 "				
	Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler.	4 37				
RESTE. . fr.	49,995 63	49,995 63	.	.	.	
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc, des collections provenant de la do- nation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874)	40,000 *	18,596 67	6,488 76	5,086 18	11,228 39	
A REPORTER fr.	354,995 63	309,592 30	11,488 76	9,746 18	24,168 39	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . . fr.	354,995 63	300,592 50	11,488 70	9,746 18	24,168 39
Ministère de l'Intérieur (suite).					
C. Objets d'art et de science (suite).					
Loi du 24 mai 1876. { 3 ^e Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture . . .	100,000 "	"	"	"	100,000 "
Loi du 24 mai 1876. { 4 ^e Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'anti- quités	25,000 "	"	5,564 75	5,470 "	15,965 25
Loi du 24 mai 1876. { 5 ^e Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes	20,000 "	"	20,000 "	"	"
Loi du 29 mars 1877. { Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	341,700 "	"	"	68,819 22	272,880 78
Loi du 29 mars 1877. { Acquisition des collections entomologiques de feu le docteur Breyer	6,000 "	"	"	6,000 "	"
Loi du 27 juillet 1877. { Acquisitions à la vente des collections de Cousse- maeker, Didot, Terbrugge et autres	20,000 "	"	"	15,511 09	4,488 51
Loi du 27 juillet 1877. { Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique	25,000 "	"	"	19,563 17	5,636 83
	892,695 63	300,592 50	37,053 51	122,010 26	425,159 56
D. Recensements et divers.					
Complément des frais du recensement général effec- tué au 31 décembre 1866 (Loi du 29 juin 1869.)	155,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	56,268 91				
RESTE. . . fr.	98,751 09	92,456 09	6,295 "	"	"
Tables générales des paroisses avant 1792. (Loi du 29 juillet 1871.)	61,224 62				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	22 28				
RESTE. . . fr.	61,202 34	61,202 34	"	"	"
Frais de révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 10 mars 1873.)	8,000 "	8,000 "	"	"	"
Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792. (Loi du 5 juillet 1875.)	50,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	9 86				
RESTE. . fr.	49,993 14	40,995 14	57,893 52	12,099 02	"
A REPORTER. . . fr.	217,926 57	190,531 95	18,304 62	"	"

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . . fr.	217,926 57	199,531 95	18,394 62	"	"
Ministère de l'Intérieur (suite).					
D. Recensements et divers (suite).					
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875)	5,000 "	"	5,000 "	1,000 "	1,000 "
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, ART. 1 1 ^{er} .)	125,000 "	"	811 20	120,424 06	3,764 14
Confection des tables des anciens registres paroissiaux (Loi du 29 mars 1877.)	100,000 "	"	"	44,655 88	55,366 12
Loi du 27 juillet 1877. { Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875.)	25,000 "	"	"	"	25,000 "
	100,000 "	"	"	92,460 "	7,540 "
	572,926 57	199,531 95	22,205 82	258,518 54	92,670 26
E. Expositions.					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs, à l'Exposition internationale de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)	100,000 "	100,000 "	"	"	"
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875. (Loi du 2 avril 1875.)	125,000 "	124,569 63	650 37	"	"
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui a eu lieu à Philadelphie en 1876. (Loi du 5 juillet 1875.)	200,000 "	"	60,000 "	140,000 "	"
Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876. (Loi du 24 mai 1876, 2 ^e .)	50,000 "	"	"	1,550 "	48,650 "
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 17 juillet 1877)	870,000 "	"	"	"	870,000 "
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.)	64,700 "	"	"	"	64,700 "
	1,409,700 "	224,569 63	60,650 37	141,550 "	983,350 "
Ministère des Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	1,000,000 "	991,772 82	1,247 85	500 "	6,479 33
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles. (Loi de 27 juillet 1871, § 0.)	500,000 "	500,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	1,500,000 "	1,491,772 82	1,247 85	500 "	6,479 33

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . . fr.	1,300,000 "	1,401,772 82	1,247 85	500 "	6,479 35
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
5 ^o Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles 75,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 77 80					
RESTE. . . fr. 74,922 20	74,922 20	74,922 20	"	"	"
6 ^o Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'État 50,000 "	50,000 "	50,000 "	"	"	"
7 ^o Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'État 190,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 57					
RESTE. . . fr. 180,996 45	180,996 45	180,996 45	"	"	"
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des hôtels des Ministères 500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux pu- blics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 78					
RESTE. . . fr. 999,998 22	999,998 22	999,752 57	252 "	53 85	"
§ 7. Restauration du Palais de Liège 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 58					
RESTE . . fr. 299,996 62	299,996 62	275,611 80	15,884 77	8,500 05	"
§ 8. Appropriation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . 550,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 1 45					
RESTE . . fr. 549,998 57	549,998 57	549,998 57	"	"	"
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. 160,000 "	160,000 "	110,875 17	10,521 "	54,051 20	4,552 63
Construction d'une salle d'exposition des beaux-arts à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.) 1,000,000 "	1,000,000 "	546,529 57	653,470 63	"	"
A REPORTER. . . . fr.	5,104,912 04	4,360,438 75	681,356 25	43,085 10	11,051 96

Loi du 24 mai 1872.

Loi du 10 août 1875.

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.	
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.		
REPORT. . . . fr.	5,104,912 04	4,360,438 75	681,356 25	45,085 10	11,051 96	
Ministère des Travaux publics (suite).						
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).						
Loi du 19 février 1875.	1 ^o Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. 30,000 »					
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 04					
	RESTE . fr. 40,999 96	40,999 96	»	»	»	
Loi du 9 juillet 1875.	2 ^o Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes).	10,000 »	»	»	10,000 »	
	§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; transfert du Ministère des Travaux publics.	500,000 »	229,622 22	270,577 78	»	
	§ 4. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies	500,000 »	107,667 07	502,352 55	»	
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles	450,000 »	427,570 71	22,429 29	»	
	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers.	100,000 »	»	»	8,110 07	91,889 93
Loi du 27 mai 1876.	§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire	120,000 »	109,249 62	10,750 58	»	
	§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000 »	»	»	200,000 »	
	§ 26. Acquisition et appropriation d'immeubles pour le service des postes	116,000 »	102,658 45	11,857 44	1,504 15	»
	§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 »	»	»	580 »	999,620 »
	§ 6. Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics . . . 1,000,000 »					
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 75					
	RESTE . . fr. 999,998 25	999,998 25	»	606,581 84	393,416 41	
	§ 7. Construction du nouvel hôtel des Monnaies	1,000,000 »	»	646,711 46	277,620 07	75,668 47
	§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	500,000 »	»	46,050 26	452,886 20	1,063 45
	A REPORTER. . . . fr.	10,650,910 25	5,486,187 54	2,508,447 03	1,177,002 07	1,389,273 81

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878	
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.		
REPORT. . . . fr	10,630,910 25	5,486,187 54	2,508,447 05	1,177,002 07	1,389,273 81	
Ministère des Travaux publics (suite).						
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).						
Loi du 27 mai 1876 (suite).	§ 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	200,000 "	"	94,862 66	105,137 54	"
	§ 10. Achèvement des bâtimens et de l'ameublement du Conservatoire de musique de Bruxelles	500,000 "	"	258,918 54	41,040 67	40 00
	§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	"	"	"	200,000 "
	§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875 à Bruxelles	28,000 "	"	"	"	"
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	2,887 52	"	"	"	"
RESTE. . . . fr	25,112 68	"	25,112 68	"	"	
L du 17 juill. 1877.	§ 1. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts à Bruxelles	1,000,000 "	"	"	104,796 09	895,203 01
	§ 3. Construct ⁿ d'un nouvel hôtel des monnaies.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
	§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	500,000 "	"	"	230,577 25	69,622 75
	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 "	"	"	494,082 15	5,017 85
	§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste	100,000 "	"	"	522 40	99,677 60
		15,776,022 95	5,486,187 54	2,977,540 71	2,155,058 87	3,158,856 01
B. Chemins de fer.						
	Continuation des travaux de la station de Bruges. (Loi du 31 mars 1868, § 5.)	400,000 "	396,471 17	3,528 85	"	"
	Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 "	"	"	"	55,000 "
	Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 30 juin 1869.)	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"
Loi du 5 juin 1870.	§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Yveriers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain	900,000 "	899,700 07	299 93	"	"
	§ 29. Aménagement de la station d'Ostende	350,000 "	350,000 "	"	"	"
	§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords	500,000 "	300,000 "	"	"	"
	A REPORTER. . . . fr.	3,505,000 "	3,446,171 24	3,828 76	"	55,000 "

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . fr.	5,505,000 "	3,446,171 24	3,828 76	"	55,000 "
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Extension du matériel de traction et de transport, établissement de voies, etc., pour les marchandises. (Loi du 24 février 1871.)	6,200,000 "	6,194,552 11	"	5,467 89	"
Loi du 27 juillet 1871. { § 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; constructions sur le nouveau quai des bateaux à vapeur	550,000 "	549,715 "	287 "	"	"
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (Midi), de Bruxelles (Nord), et de Schaerbeek	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain	500,000 "	257,562 85	185,274 12	45,155 56	12,929 69
§ 26. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	499,670 99	529 01	"	"
§ 27. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 "	489,573 56	10,426 64	"	"
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 "	4,000,000 "	"	"	"
Loi du 2 mars 1872. { 1 ^o Extension du matériel de tract ^e et de transp ^t .	10,780,000 "	10,778,082 12	"	1,017 88	"
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomotives	1,000,000 "	999,516 93	485 07	"	"
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,500,000 "	1,285,558 63	2,269 55	"	12,592 02
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	5,000,000 "	2,960,829 79	9,680 16	20,490 05	"
Loi du 24 mai 1872. { 9 ^o Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
10 ^o Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes d'Anvers.	2,000,000 "	1,997,940 62	2,059 58	"	"
11 ^o Travaux divers de parachèvement des chemins de fer de l'État.	1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	38,635,000 "	38,259,631 62	214,637 49	81,100 18	79,621 71

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1878.	
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.		
REPORT. . . . fr.	58,035,000	58,259,631 02	214,037 40	81,109 18	70,621 71	
Ministère des Travaux publics (suite).						
B. Chemins de fer (suite).						
Loi du 10 août 1873.	§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. . .	4,000,000	4,000,000	"	"	
	§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis à Liège.	2,500,000	1,771,534 75	255,031 88	198,029 47	74,483 00
	§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	25,000,000	22,993,652	0,368	"	"
	§ 32. Extension du matériel de traction et de transport 9,500,000					
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler 75 12					
RESTE. . . fr. 9,499,926 88	9,499,926 88	9,499,926 88	"	"	"	
Loi du 1 ^{er} juin 1874.	§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel. Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1873 relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg)	18,000,000	17,946,255 01	"	53,744 99	"
	§ 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	4,000,000	3,979,982 27	19,717 73	"	300 "
Loi du 9 juillet 1875.	§ 2. Chemin de fer du Luxembourg	4,500,000	4,351,009 68	104,206 92	38,393 78	6,389 02
	§ 21. Chemin de fer de ceinture à Gand	515,000	224,516 44	261,508 93	10,047 04	18,027 59
	§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton.	087,000	459,227 59	222,826 20	4,747 16	199 05
	§ 23. 1 ^o Voies et travaux. — Travaux d'extension	7,800,000	2,669,366 58	5,129,275 92	1,337 50	"
	§ 24. 2 ^o Traction et matériel. — Extension du matériel de traction et de transport, outillage des ateliers	9,500,000	6,145,351 31	3,354,648 69	"	"
Loi du 27 mai 1876.	§ 25. Objets d'approvisionnement	3,200,000	799,113 90	11,522 84	2,380,188 63	174 57
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle de Vieux-Dieu	2,500,000	"	659,067 56	1,851,649 12	9,383 32
	§ 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000	"	435,055 27	4,940,865 66	2,855,099 07
§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,000,000	"	3,943,409 35	3,655,558 05	1,252 62	
A REPORTER. . . . fr.	143,959,926 88	113,099,568 09	14,618,136 78	15,214,390 50	7,024,811 45	

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT . . . fr.	145,956,926 88	113,000,568 09	14,618,156 78	13,214,300 50	5,024,811 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite)					
L. 31 mai 1876 (suite). § 24. Lignes du Luxembourg. Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation par l'État en 1875	2,310,289 01	"	"	2,310,289 01	"
§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg	845,410 99	"	"	845,410 99	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 "	"	7,526,100 "	4,029,000 "	33,844,900 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.)	14,250,000 "	"	1,800,000 "	6,718,600 "	5,731,400 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes.)	52,550,000 "	"	"	52,550,000 "	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa.)	6,727,000 "	"	"	6,727,000 "	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1870.) (chiffre approximatif)	97,170,000 "	"	"	11,720,500 "	85,449,500 "
Loi du 17 juillet 1877. Chemin de fer de Blaton à Ath	450,000 "	"	"	263,726 57	166,273 43
Installations maritimes, nouvelle station du Sud à Anvers	1,000,000 "	"	"	285,000 "	715,000 "
Voies et travaux, travaux d'extension, plus valeur des rails d'acier	7,000,000 "	"	"	500 "	6,999,500 "
Extension du matériel de traction et de transport	6,700,000 "	"	"	897,600 20	5,802,399 74
	378,937,626 88	113,000,568 09	23,044,256 78	100,160,017 39	141,733,784 62

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
C. Télégraphes.					
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 16 août 1875, § 29.)	500,000 »	407,265 39	175 »	2,561 61	»
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 9 juillet 1875, § 27)	100,000 »	2,849 21	78,259 81	18,010 98	»
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 27 mai 1876, § 26)	125,000 »	»	740 85	81,740 12	42,519 03
	725,000 »	500,112 00	79,155 66	103,212 71	42,519 03
D. Bateaux à vapeur.					
Construction de deux steamers. (Loi du 30 mars 1870.)	1,250,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	20 20				
RESTE . . . fr.	1,220,979 80	1,220,979 80	»	»	»
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. (Loi du 20 février 1871)	250,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	258 90				
RESTE . . . fr.	229,761 10	229,761 10	»	»	»
Construction d'un nouveau steamer remorqueur. (Loi du 9 juillet 1875, § 28.)	180,000 »	»	110,740 »	44,282 05	24,977 05
	1,650,740 90	1,459,740 90	110,740 »	44,282 95	24,977 05
E. Canaux.					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)	2,800,000 »	2,600,000 »	»	»	200,000 »
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	350,000 »	229,452 65	»	»	120,547 37
Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 12 juillet 1865, 5 ^e)	140,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	5,125 62				
RESTE . . . fr.	156,874 58	156,874 38	»	»	»
A REPORTER . . . fr.	5,280,874 38	2,966,527 01	»	»	520,547 37

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . fr.	5,286,874 58	2,060,527 01	"	"	320,547 57
Ministère des Travaux publics (suite).					
E. Canaux (suite).					
Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 juillet 1865, 6 ^e .)	165,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	366 80				
Reste. . . fr.	162,633 20	162,633 20	"	"	"
L. du 5 juin 1870. { § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime.	250,000 "	195,180 13	227 77	5,744 25	50,847 85
L. du 5 juin 1870. { § 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"
L. du 27 juill. 1871. { Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1,100,000 "	1,025,092 18	"	74,907 82	"
L. du 27 juill. 1871. { § 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation.	250,000 "	186,726 27	56,995 96	88 95	26,190 82
Loi du 16 août 1873. { § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	857,300 84	6,110 88	70,675 75	65,912 55
Loi du 16 août 1873. { § 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 "	2,794,678 11	1,418,342 55	786,979 54	"
Loi du 9 juill. 1875. { § 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^{me} section	86,000 "	85,287 63	"	11 43	700 94
Loi du 9 juill. 1875. { § 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	90,000 "	87,579 92	"	"	2,620 08
Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen. (Loi du 27 mai 1876, § 15.)	1,000,000 "	"	"	420,750 48	579,269 52
L. du 17 juill. 1877. { Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 "	"	"	"	500,000 "
L. du 17 juill. 1877. { Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	425,000 "	"	"	375,092 18	40,907 82
L. du 17 juill. 1877. { Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn.	14,000 "	"	"	2,525 40	11,074 60
	16,164,507 58	11,558,605 29	1,461,675 16	1,756,555 58	1,607,671 55

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Rivières.					
Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 8) :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	900,000 "				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.).	550,000 "				
	1,450,000 "	1,382,117 78	10,435 72	48,446 50	"
Loi du 8 juillet 1865.	§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas	600,000 "			
	Excédant de crédit sans emploi à annuler	0 01			
	RESTE . fr. 599,999 99	599,999 99	599,999 99	"	"
Loi du 4 juin 1866.	§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville.	2,000,000 "	1,855,116 89	166,885 11	"
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)	5,000,000 "	2,666,666 67	"	"	555,333 35
Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde (Loi du 5 juin 1868, § 4).	1,800,000 "	1,779,155 17	20,844 85	"	"
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^e).	550,000 "	180,260 56	134,599 48	"	35,140 16
Loi du 5 juin 1870.	§ 9 Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	550,000 "			
	Excédant de crédit sans emploi à annuler	549,460 94			
	RESTE . fr. 559 06	559 06	559 06	"	"
Loi du 27 juillet 1871.	§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage	450,000 "	418,854 10	11,165 90	"
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	40,000 "	10,951 04	"	"	20,048 96
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur. (Loi du 27 juillet 1871.).	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"
A REPORTER. fr.	11,170,559 05	10,580,641 06	352,929 04	48,446 50	588,522 45

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Report. . . . fr.	11,170,559 05	10,380,641 06	552,929 04	48,446 50	588,522 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Rivières (suite).					
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur	1,000,000 "	549,594 61	650,405 59	"	"
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	400,000 "	164,162 86	55,450 38	"	182,400 76
§ 15. Amélioration de la Lys	250,000 "	10,796 85	54,605 71	109,824 55	94,772 89
§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	95 88	"	"	39,904 12
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 "	799,059 27	950 19	10 54	"
§ 18. Amélioration de la Grande-Nèthe.	120,000 "	95,904 95	20,780 86	3,224 19	"
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 "	12,889 81	55,094 79	100,095 70	551,919 70
§ 23. Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
a. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle	70,000 "	45,000 "	14,812 24	"	10,187 76
b. Écoulement des eaux de Caprycke vers le canal d'Heyst	20,000 "	20,000 "	"	"	"
c. Approfondissement et recreusement du Burgraeven-Stroom	50,000 "	75 "	"	39,192 "	10,735 "
d. Recreusement de l'Ecloosch-Leyders	40,000 "	40,000 "	"	"	"
§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	"	285 75	"	199,714 25
Approfondissement de la Sambre (Loi du 14 août 1875, § 4)	10,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	20 "				
Reste. fr.	9,980 "	9,980 "	"	"	"
Barrage de la Gileppe (Loi du 1 ^{er} juin 1874, § 3)	1,700,000 "	1,558,525 42	141,676 58	"	"
Loi du 9 juill. 1875. § 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes	1,000,000 "	"	491,010 61	508,989 59	"
§ 12. Sambre canalisée	65,500 "	47,195 95	8,465 75	1,971 07	7,867 23
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	255,000 "	46 50	86,569 71	117,964 16	50,419 65
A REPORTER. . . . fr.	17,671,019 05	13,553,856 16	1,891,017 "	929,718 10	1,516,447 79

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Report. . . . fr.	17,871,010 05	15,535,853 16	1,801,017 »	929,718 10	1,316,447 79
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Rivières (suite).					
Loi du 9 juill. 1878.	§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 »	»	99,774 »	226 »
	§ 15. Mandel; travaux de canalisation . . .	42,000 »	35,889 14	2,182 35	3,800 »
	§ 16. Dendre; travaux d'amélioration . . .	100,000 »	»	17,419 75	82,580 27
	§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	200,000 »	66,500 »	129,485 68	4,014 32
Loi du 27 mai 1876.	§ 15. Canalisation de la Meuse	600,000 »	»	»	599,975 72
	§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration	500,000 »	»	12 50	»
	§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre .	100,000 »	»	105 75	82,546 17
	§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant .	200,000 »	»	»	105,728 45
	§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe	260,000 »	»	125,120 30	134,879 70
	§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande- Nèthe	24,000 »	»	»	5,753 57
L. de 17 juillet 1877.	Construction de barrages dans la Meuse . .	800,000 »	»	»	14,408 06
	Amélioration de la Grande-Nèthe.	156,000 »	»	»	91,694 69
	Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	»	»	»
Id. l'Escaut.	775,000 »	»	»	12,500 »	
Subside pour l'amélioration des égouts de la ville de Namur. (Loi du 27 juillet 1877.).	100,000 »	»	»	»	100,000 »
	21,558,019 05	15,636,225 50	2,265,117 51	2,065,912 85	5,590,765 61
G. Ports et côtes. — Polders.					
Amélioration du port d'Ostende. (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 3 novembre 1862, n° 3, § 5.):					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 650,000 »					
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 595,000 »					
RESTE. . . . fr. 1,245,000 »					
Loi du 8 juillet 1865.	§ 8. Exhaussement et renforcement de de la digue du comte Jean	450,000 »	429,552 17	»	»
	§ 15. Amélioration du port de Nieuport.	1,000,000 »	861,599 19	42,350 58	94,576 93
Loi du 5 juin 1868.	§ 7. Achèvement du port de refuge de Blanckenberghe	240,000 »	240,000 »	»	»
	§ 8. Continuation des travaux de dé- fense de la côte contre l'action de la mer	100,000 »	89,498 75	»	»
A REPORTER. . . . fr.	3,055,000 »	2,865,650 11	42,350 58	94,576 95	32,412 58

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.	
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.		
REPORT. . . fr.	5,055,000 *	2,865,650 11	42,550 58	04,576 95	52,442 38	
Ministère des Travaux publics (suite).						
G. Ports et côtes. -- Polders (suite).						
Loi du 5 juin 1870.	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 *	258,276 08	48,795 85	0,018 *	203,910 07
	§ 19. Amélioration du port d'Ostende	75,000 *				
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,817 70				
	RESTE. . . fr.	73,182 50	73,182 50	71,950 30	1,243 *	"
§ 22 Travaux de défense de la côte	500,000 *	125,538 50	10,551 06	1,776 92	164,153 52	
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 *	159,780 52	"	"	15,219 48	
Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire. (Loi du 17 juillet 1871, 4 ^e .) 20,254 90						
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 504 69						
RESTE. . . fr. 19,950 21						
Loi du 27 juillet 1871.	§ 15. Construction de nouveaux murs et d'em- barcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établis- sement d'une nouvelle écluse, à Anvers	1,000,000 *	90,480 50	"	"	970,519 50
	§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende	281,000 *				
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	715 91				
RESTE. . . fr. 280,286 09						
Exécution des travaux les plus urgents pour l'éta- blissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende (Loi du 26 mai 1872.) 650,000 *						
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 2 55						
RESTE. . . fr. 649,997 67						
Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875, § 1)						
150,000 *						
125,286 91						
2,897 02						
1,816 07						
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 10 août 1875, § 25.)						
100,000 *						
" " 75,000 "						
25,000 "						
A REPORTER. fr.						
6,265,416 27						
4,515,551 97						
154,651 43						
182,187 02						
1,411,244 05						

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . fr.	6,265,416 27	4,515,351 07	154,031 45	182,187 92	1,411,244 95
Ministère des Travaux publics (suite).					
G. Ports et côtes. — Polders (suite).					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	2,000,000 "	15,488 68	2,026 "	"	1,985,835 52
L. du 9 juill. 1875. § 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	50,000 "	48,018 16	"	706 78	285 06
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	547,600 "	12,570 13	10,975 84	105,506 61	124,740 42
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	121,000 "	110,206 27	"	"	1,795 75
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 "	"	"	28,921 05	571,078 05
Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874.)	188,645 75	71,013 70	36,112 42	81,517 65	"
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000 "	"	"	81 "	509,919 "
	9,770,660 02	4,780,557 91	210,545 69	486,811 89	4,292,946 55
H. Routes et ports.					
Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés — Construction de routes dans le Luxembourg (Loi du 8 juillet 1865, § 14.)	200,000 "				
Excédant de crédit sans emploi à annuler	33 56				
RESTE. . fr. 1,999,966 44	1,999,966 44	1,999,966 44	"	"	"
Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. (Loi du 12 juin 1869, § 1 2°)	400,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	40 98				
RESTE. . fr. 599,959 02	399,959 02	399,959 02	"	"	"
Construction de routes de l'État dans le Limbourg. (Loi du 27 juillet 1871, § 4.)	200,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	868 51				
RESTE. . fr. 199,151 49	199,151 49	199,151 49	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	2,500,056 05	2,500,056 95	"	"	20 "

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . . fr	2,599,056 95	2,599,056 95	.	.	.
Ministère des Travaux publics (suite).					
H. Routes et ponts (suite).					
Loi du 16 août 1875. { § 3 Raccordement de routes au chemin de fer	3,000,000 "	3,000,000 "	"	"	"
{ § 4 Construction de ponts appartenant à des routes.	600,000 "	600,000 "	"	"	"
Loi du 9 juillet 1875. { § 1. Raccordement de routes au chemin de fer.	1,000,000 "	386,963 95	612,291 19	744 86	"
{ § 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. fr. 1,200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	55 50				
Reste. . . fr. 1,199,944 50	1,199,944 50	844,594 09	354,973 01	377 40	"
Loi du 27 mai 1876. { § 3. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	1,000,000 "	"	667,909 90	552,090 10	"
{ § 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides.	1,000,000 "	"	240,555 07	573,663 99	185,780 04
Raccordement de routes, construction de ponts, chemins vicinaux. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,500,000 "	"	"	754,317 52	765,682 48
	11,899,001 45	7,430,614 99	1,875,729 17	1,641,193 87	951,463 42
Ministère de la Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burghit, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.)	14,000,000 "	9,784,084 95	1,745,705 40	2,164,074 93	506,134 72
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870)	2,150,000 "	1,385,818 85	81,283 52	92,048 13	590,849 70
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1873.)	205,000 "	157,701 10	1,724 .	495 35	45,169 55
A REPORTER. . . . fr.	10,555,000 "	11,327,604 90	1,828,712 72	2,256,528 41	943,153 07

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . fr.	16,355,000 »	16,327,604 90	1,828,712 72	2,256,528 41	942,153 97
Ministère de la Guerre (suite).					
A. Frais de guerre et de défense (suite).					
Loi du 27 mai 1877.	Outils de campement des troupes d'infanterie.	100,000 »	»	26,172 97	75,827 03
	Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 »	»	144,821 85	637,178 17
	Ouvrages de défense des forts du bas Escaut	1,800,000 »	»	512,754 51	1,487,265 49
	Achat et transformation de cartouchières	300,000 »	»	167,640 85	152,359 15
	19,557,000 »	11,527,604 90	1,828,712 72	2,907,808 57	3,272,783 81
B. Bâtiments militaires.					
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement exigés par transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre (Loi du 25 mars 1872.)	450,000 »	450,000 »	»	»	»
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	750,000 »	559,288 24	82,035 47	41,005 71	47,070 58
Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	185,650 50	135,878 74	47,987 91	1,765 85	»
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi du 19 février 1875.) 66,500 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 495 87					
RESTE. . fr. 66,004 15	66,004 15	66,004 15	»	»	»
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	3,000,000 »	486,707 57	1,429,801 09	1,085,401 54	»
Même objet. (Loi du 27 mai 1876, § 27.)	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »	»
Même objet. (Loi du 17 juillet 1877.)	2,000,000 »	»	»	442,059 »	1,557,061 »
	8,451,634 65	1,697,878 68	1,560,514 47	5,568,209 90	1,605,031 58
C. Divers.					
Pertes d'habillement, etc, occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.) 312,291 77					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 2,478 55					
RESTE. . . fr. 509,813 24	309,813 24	267,993 27	41,819 97	»	»
A REPORTER. . fr.	309,813 24	267,993 27	41,819 97	»	»

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
REPORT. . . fr.	509,815 24	267,993 27	41,819 97	»	»
Ministère de la Guerre (suite).					
C. Divers (suite).					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (L. du 27 mars 1876.)	405,837 25	*	380,764 24	18,881 30	6,211 69
	715,670 47	267,993 27	422,584 21	18,881 30	6,211 69
Ministère des Finances.					
A. Achat d'immeubles.					
Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875.)	212,757 *				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	246, 62				
RESTE. . fr.	212,510 38	212,510 38	»	212,510 38	»
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	252,000 *				
Excédant de crédit sans emploi à annuler	302 73				
RESTE . fr.	251,697 27	251,697 27	»	251,697 27	»
	444,207 65	»	444,207 65	»	»
B. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie. (Loi du 20 février 1871.)	725,000 »	725,000 »	»	»	»
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { Appropriation des terrains à bâtir de l'Ecole vétérinaire de Cureghem	495,000 »	434,845 46	13,165 66	17,971 85	29,017 03
{ Mise en valeur des terrains des places fortes.	1,485,000 »	1,049,298 51	324,287 59	111,413 90	»
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	800,000 »	100 »	»	241,803 95	558,096 05
Liquidation du prix d'achat d'un terrain situé près de la station du chemin de fer à Anvers (Loi du 27 mai 1876.)	50,400 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	134 52				
RESTE. . fr.	50,265 48	50,265 48	»	50,265 48	»
	3,555,265 48	2,200,243 97	387,718 73	371,189 70	587,113 08

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
Ministère des Finances (suite).					
C. Divers.					
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice ainsi que de la Caisse de remplacement. (Loi du 5 juin 1870.)	50,000 »	40,000 »	10,000 »	»	»
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. % (Loi du 29 avril 1875.)	300,000 »	197,776 05	40,053 62	15,000 »	40,569 43
Frais de confection et d'émission des titres, à 2 1/2 p. %, émis en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique (Loi du 10 décembre 1874.)	60,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,506 08				
RESTE. . fr.	57,493 92	57,495 92	44,182 »	1,011 92	12,300 »
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. % (Loi du 2 juillet 1875, art. 7.)	20,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. % ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.)	80,000 »	»	6,003 »	27,055 50	46,361 50
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p. % destinés au paiement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 »	»	»	2,040 »	147,960 »
TOTAUX. . . fr.	657,405 92	201,958 05	68,288 54	56,375 50	240,890 93

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1877.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	8,565,000 »	3,167,225 49	2,220,127 17	2,975,105 57	2,545 97
B. Réseau télégraphique à Bruxelles au service de la police	25,000 »	3,655 »	14,778 65	2,440 50	4,138 85
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	5,429,597 31	3,670,052 69	231,028 84	269,561 07	1,258,574 71
B. Subsidés et services divers	21,500,008 »	11,194,401 11	3,812,612 85	5,614,878 40	978,105 64
C. Objets d'art et de science	892,695 65	599,592 50	57,955 51	122,910 26	425,139 56
D. Recensements et divers	572,926 57	100,551 05	22,205 82	258,518 54	92,670 26
E. Expositions.	1,409,700 »	224,569 65	60,650 37	141,350 »	985,550 »
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	13,776,022 93	5,486,187 34	2,977,540 71	2,155,658 87	3,158,856 01
B. Chemins de fer.	378,957,626 88	113,099,568 09	23,944,256 78	100,160,017 39	141,733,784 02
C. Télégraphes	725,000 »	500,112 60	70,155 66	105,212 71	42,510 03
D. Bateaux à vapeur	1,659,740 90	1,459,740 90	110,740 »	44,282 93	24,077 05
E. Canaux	16,164,507 58	11,358,605 29	1,461,675 16	1,756,535 58	1,607,671 55
F. Rivières	21,558,019 05	15,636,225 30	2,265,117 31	2,085,912 85	3,590,765 61
G Ports et côtes. — Polders	9,770,860 02	4,780,557 01	210,343 69	486,811 89	4,292,946 53
H. Routes et ponts.	11,890,001 45	7,450,614 99	1,875,729 17	1,641,195 87	951,463 42
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	19,337,000 »	11,527,604 90	1,828,712 72	2,907,898 57	3,272,783 81
B. Bâtiments militaires	8,431,634 63	1,697,878 68	1,560,514 47	3,568,209 90	1,605,051 58
C. Divers	715,670 47	267,993 27	422,584 21	18,881 30	6,211 69
Finances.					
A. Achat d'immeubles.	444,207 65	»	444,207 65	»	»
B. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	3,555,265 48	2,209,245 97	587,718 73	371,189 70	587,113 08
C. Divers	657,493 92	291,958 95	68,268 54	56,375 50	240,899 93
TOTAUX. . fr.	535,906,768 47	102,315,076 36	44,035,402 01	124,698,774 20	164,857,515 90

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1875 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)		
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 50	"	"	"	"	26,502,221 50
1851	66,042,211 82	40,203,554 02	78,248 50	"	"	115,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,465 70	60,099 80	"	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,605 48	"	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	"	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	"	91,831,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	"	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	"	98,220,556 25
1858	94,000,526 "	"	44,855 50	25,778,053 70	"	120,429,195 "
1859	104,093,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	"	120,144,143 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	63,074,257 63	"	170,773,074 27
1861	101,464,164 "	"	59,052 92	"	"	101,505,316 92
1862	103,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	"	128,500,071 45
1863	109,659,055 "	50,000 "	10,550,735 50	1,699,765 61	"	127,916,571 97
1864	109,481,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	"	197,965,004 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	"	128,717,472 99
1866	115,914,070 "	"	480,001 00	328,005 56	"	115,851,076 05
1867	115,475,050 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	"	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	"	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	"	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	"	122,455,390 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	"	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	"	146,825,820 46
1875	129,596,500 "	950,000 "	143,182 01	4,999,791 12	"	155,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	123,248 65	5,108,865 86	"	157,194,654 49
1877	159,604,390 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	"	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	"	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	"	150,554,359 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	"	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,920,417 95	"	15,462,486 07	"	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	"	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	"	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	"	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,053 64	"	160,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	"	182,295,866 99
1887	166,040,290 "	"	10,259,231 58	39,923,729 80	"	216,220,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,381 65	"	202,557,900 07
1889	174,091,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	"	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 37	9,516,989 10	"	191,650,107 47
1871	178,520,000 "	"	4,578,516 59	44,559,058 95	"	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 75	"	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	"	520,045,149 51
1874	229,045,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	"	502,102,447 82
1875	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	"	274,558,644 92
	6,014,570,224 59	145,104,585 55	187,015,567 11	716,202,386 10		7,062,690,565 41
	0,159,474,610 14					

CLOS DE 1850 A 1875 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.	
20,502,221 50	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,315 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,491,915 99	
125,599,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,570,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
120,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,026,721 49	"	
198,810,508 75	"	814,604 50	
120,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 81	2,129,289 28	"	
146,117,826 55	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,229,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,923 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,540,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,745 26½	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52½	"	6,501,849 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97½	"	5,666,549 74½	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
239,040,457 00	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
7,279,607,775 06	29,814,272 60	246,751,484 25	
	216,917,211 65		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850.	27,981,168 70	"	"	"	27,981,168 70	"	27,981,168 70
4 ^{me} trimestre. 1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 35	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 60	"	95,226,105 60
1858.	04,047,052 10	1,849,906 98	"	"	96,706,959 08	"	96,706,959 08
1859.	104,809,007 35	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,166,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,797,700 66	"	116,797,700 66
1845.	110,571,585 49	4,160,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,995 66	554,255 64	"	115,555,451 11	559,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	529,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	329,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 25
1855.	125,015,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,409,544 57	1,645,625 55	146,553,598 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 10	1,225,064 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,057 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,299 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,599,542 25	1,729,804 55	146,579,557 02
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,729,804 55	159,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,599 67	6,517,509 60	504,926 05	1,551,755 46	155,520,661 76	1,092,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855 801 75	225,875 48	1,092,160 54	156,897,059 47	1,099,599 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,099,599 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 70	1,264,159 05	r) 2,125,748 16	189,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,599,217 09
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,593,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	209,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,463,792 70	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,924 84	2,596,426 68	248,745,005 71	5,151,924 82	245,595,179 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
	6,078,449,839 94	349,766,650 51	23,635,056 99	47,800,297 60	6,499,651,825 04	50,048,586 55	6,449,605,458 40

CLOS DE 1830 A 1875 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 70	27,981,168 70	—	•	
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,390,885 14		
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		a) Après déduction de fr. 57,546,510 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59		
10,000,000 •	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 52		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,572 05		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54		
15,806,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,593,404 54		
65,074,257 65	168,658,085 21	165,914,570 95	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75		
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,050 53	2,135,559 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05		
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	5,677,004 28		
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,636 54 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,592,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		j) Non compris fr. 4 57 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,060,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,325 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,361,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		o) Non compris fr. 5 80 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,007 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		p) Non compris fr. 560 86 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,200 64		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,510 65 c ^t portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		s) Non compris fr. 15,255 10 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14		t) Non compris fr. 8,655 15 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		w) Non compris fr. 2,412 45 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,598,790 07		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
27,596,688 93	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 16		
25,065,874 15	227,198,096 45	216,907,800 50	10,290,295 95		
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	5,577,642 25		
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	3,759,825 55		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,547,050 52		
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,650 55		
45,164,484 58	296,990,295 65	292,222,495 91	4,767,710 42		
978,658,616 88	7,428,262,035 57	7,266,516,065 14	161,945,990 25		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. <i>3^e trimestre.)</i>	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	60,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,002 91	
1852.	77,811,942 41	83,908,485 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 03	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,000 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	"	
1855.	80,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,400,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,520 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	80,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,900 88	"	
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,592 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	
1846.	115,247,056 72	117,551,290 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1848.	108,977,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 91	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,970 19	154,510,907 41	"	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,590 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,920,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,889,759 57½	144,745,005 56	16,019,898 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,918 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 00	11,785,118 22½	
1865.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,808 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,091 95	191,845,925 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,101,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,405 21	"	
	6,255,615,298 67	6,166,226,825 70	1,025,994,476 59	1,100,089,259 44	7,279,607,775 06	7,266,516,005 14	184,467,555 67	

DE 1850 A 1875 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,001,264 50	54,005 48	"	"	5,846,601 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,250 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,610,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,311,550 57	"	Idem.
8,510,704 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 04	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 80	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
700,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,450,572 16	"	5,584,958 09	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,077 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1850.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,510 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,804 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,450,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	10,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,450,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	
97,081,062 70	150,605,555 81	224,700,118 86	196,525,606 08	183,255,896 16	
472 97	74,094,765 05		15,291,709 02		

(88)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1877 inclusivement.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.**SOMMAIRE.**

I. Recettes pour ordre fr.	42,140,849 96
II. Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (<i>Capitaux et intérêts.</i>)	56,475,717 41
III. Produit d'emprunts, d'émissions de titres de la Dette publique	1,169,387,462 20
IV. Produit de l'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions.	46,230,910 48
V. Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses	9,217,063 60
VI. Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.	1,947,904 47
VII. Recettes diverses de toute autre nature.	64,543,640 66
VIII. Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.	370,204,462 42
TOTAL. fr.	<u>1,739,948,011 20</u>

DEVELOPPEMENTS.

I. — *Recettes pour ordre.*

Produit de domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>losrenten</i> fr.	55,754,454 95
Frais d'expertise en matière de contribution personnelle	66,075 05
Centimes additionnels au profit des communes	528,556 74
Fonds de réimposition de la contribution foncière.	4,722 84
Non-valeurs sur l'emprunt de 12 millions de florins	491,551 18
— — — 10 —	505,506 51
	<hr/>
	1,484,212 12
Produit à titre de dépenses périmées. — Exercices : 1850 à 1872	2,205,014 54
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. ‰, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées de 1875 à 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1875 pour la construction de lignes dans le Luxembourg.	4,097,188 55
	<hr/>
TOTAL.	42,140,849 96

II. — *Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (Capitaux et intérêts.)*

Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849 y compris les fonds belges représentant l'encaisse de l'ancien caissier général du Royaume des Pays-Bas.	16,562,995 19
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855).	1,871,058 79
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas.	18,241,665 45
	<hr/>
TOTAL.	36,475,717 41

III. — *Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique.*

Produit de l'emprunt volontaire et patriotique de 1850.	652,804 25
— — de 12 millions de florins de 1851.	24,615,415 62
— — de 10 — —	21,591,959 98
— — de 48 — —	74,592,465 76
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs à 4 p. ‰)	27,564,165 74
— — du 25 mai 1858 (50,850,000 francs à 5 p. ‰).	55,778,055 70
	<hr/>
A REPORTER.	184,572,821 05

	REPORT.	184,572,821 05
Produit de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		82,000,000 "
— — du 1 ^{er} mai 1842 (7,624,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %) (1)		7,624,000 *
— — du 20 septembre 1842 (fr. 28,021,718 40 c ^{ts} à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		29,250,000 "
— — du 22 mars 1844 (10 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		10,000,106 58
— — du 22 mars 1844 (84,636,000 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		88,042,240 "
— — des 26 février et 6 mai 1848 (emprunts forcés)		37,150,035 56
— — du 20 décembre 1851 (26 millions de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		26,150,000 "
— — du 14 juin 1855 (15 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		13,715,664 20
— — du 8 septembre 1859 (45 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		45,000,000 "
— — du 28 mai 1865 (60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		60,000,295 03
— — du 10 juin 1867 (60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		60,005,500 "
— — du 30 juin 1869 (2,450,000 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		2,450,000 "
— — du 7 juin 1870 (1 million de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		1,000,000 "
— — du 25 février 1871 (15,775,500 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		15,775,500 "
— — du 27 juillet 1871 (51 millions de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %) (2)		49,979,920 *
— — du 29 avril 1875 (506,859,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %) (3)		250,998,580 "
— — du 29 mai 1876 (46,000,000 de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		46,000,000 "
— — du 10 décembre 1876 (14,250,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		14,250,000 "
— — du 23 juin 1877 (52,550,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		52,550,000 "
— — du 23 juin 1877 (6,727,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		6,727,000 "
— — du 26 juin 1877 (97,170,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		97,170,000 "
	TOTAL.	1,160,587,462 20

IV. — *Produit d'aliénations de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions.*

Produit de vente de domaines (loi du 20 septembre 1835)	160,810 15
— — (lois des 27 mai 1857 et 30 juin 1840)	1,867,422 03
— — (loi du 5 février 1845)	10,817,076 89
Quote-part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement (loi du 8 septembre 1859.)	10,000,00 "
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers (loi du 22 décembre 1869)	2,200,000 "
Produit de la vente de la citadelle de Gand (loi du 31 mai 1870)	1,000,000 "
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (lois des 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)	11,992,296 82
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (loi du 1 ^{er} juin 1874)	2,196,295 03
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes (loi du 1 ^{er} juin 1874)	4,942,664 22
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire (loi du 1 ^{er} juin 1874)	1,054,545 34
	TOTAL.
	46,250,910 48

(1) Le paiement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution ayant eu lieu en titres 3 % au pair, c'est également au pair que le produit en est ici calculé.

(2) Non compris une somme de 80 francs, restant à recouvrer.

(3) Non compris une somme de 1,520 francs, restant à recouvrer.

V. — *Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses.*

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (loi du 1 ^{er} janvier 1859)	5,896,897 40
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. % appartenant au Trésor (placement du fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires).	55,248 20
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	5,995,095 92
Produit de la négociation de titres 2 1/2 p. % provenant de la caisse de pilotage	205,845 75
Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs à 4 1/2 p. % provenant de la mise à exécution de la loi du 31 mars 1852.	35,178 55
Remboursement par la caisse générale d'épargne et de retraite d'avances pour frais de premier établissement	145,000 »
Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa	890,000 »
TOTAL.	<u>9,217,065 60</u>

VI. — *Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.*

Bonifications par la Société des Bassins Houillers du Hainaut sur les titres à 4 1/2 p. % qui lui ont été remis par l'État, en exécution de la loi du 25 février 1871	1,028,577 52
Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention conclue le 12 janvier 1874 entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	919,526 95
TOTAL.	<u>1,947,904 47</u>

VII. — *Recettes diverses de toute autre nature.*

Subvention de guerre (impôt extraordinaire, lois des 28 décembre 1854 et 9 août 1855)	4,549,814 02
Recette pour non emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842 pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la British-Queen.	150,000 »
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844 à 4 1/2 p. %	495,826 67
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842 attribués au Trésor par la loi du 14 juin 1853	5,985,776 27
Fonds d'amortissement des emprunts à 4 1/2 p. % attribués au Trésor (loi du 12 juin 1869) . . . (a)	27,641,893 55
Quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut (loi du 13 juin 1865).	20,852,205 05
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (loi du 7 mars 1867)	1,659,444 18
Bénéfice sur le monnayage de matières d'argent en 1876.	1,550,511 14
Somme restée sans emploi sur la subvention de 2 millions allouée en 1875 au fonds spécial de rémunération des miliciens	1,422,170 »
Vente de deux paquebots appartenant à l'État	260,000 »
TOTAL.	<u>64,345,640 66</u>

(a) Y compris une somme de fr. 644 97 c⁵ afférente à l'amortissement de la dette à 3 p. % de 1858.

VIII.— *Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.*

Ressources provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec le caissier de l'État et appliquées à l'achat :	$\left\{ \begin{array}{l} 1^{\circ} \text{ de la forêt de Soignes.} \\ 2^{\circ} \text{ du Palais Ducal, du domaine de Tervueren et d'un hôtel place royale.} \end{array} \right.$	17,142,837 14
		7,414,465 40
Acquisition de l'entrepôt d'Anvers		1,481,481 48
Capital calculé à 5 p. $\frac{0}{10}$ de la rente créée au nom de la ville de Bruxelles, pour achat des musées et collections		6,000,000 »
Capital calculé à 5 p. $\frac{0}{10}$ de la rente annuelle de fr. 42,287 74 c ^s du chef de servitudes militaires.		845,754 80
Capitaux des rentes ou annuités du chef du rachat par l'État.	$\left\{ \begin{array}{l} 1^{\circ} \text{ du chemin de fer de Mons à Manage.} \\ 2^{\circ} \text{ des lignes et du matériel d'exploitation de la Société des Bassins Houillers.} \\ 3^{\circ} \text{ des lignes du Grand-Luxembourg.} \\ 4^{\circ} \text{ du canal de l'Ourthe.} \end{array} \right.$	15,255,505 51
		180,735,000 »
		126,564,957 81
		10,084,462 19
	TOTAL	570,204,462 42

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — TABLE SYNOPTIQUE.

	Dépenses pour ordre. (État n° I, page 96.)	42,140,840 90	
	Autres dépenses générales. Id.	58,505,072 22	514,894,850 25
	— diverses. Id.	214,500,908 07	
Finances	Domaine immobilier. Constructions, etc.	Achats. (État n° II, page 98.)	56,106,501 42
		a.) Hôtels et Palais. (État n° II, page 98.)	17,454,841 21
		b.) Département des Finances. —	7,611,715 57
		c.) — de la Justice. —	20,765,000 .
		d.) — de l'Intérieur. —	8,204,785 16
		e.) — des Travaux publics. —	582,858 96
Guerre.	Frais de guerre, d'armement et de défense. (État n° III, page 105.)	191,541,499 06	202,212,286 93
	Bâtiments militaires et dépenses diverses. —	10,870,787 87	
Intérieur.	Subsides et services divers. (État n° IV, page 108.)	55,111,262 65	59,805,917 06
	Objets d'art et de sciences, expositions —	4,692,655 55	
	Chemins de fer. {	Construits par l'État. (État n° V, page 112.)	612,156,598 58
		Repris par l'État. —	585,612,445 52
Travaux publics.	Télégraphes et bateaux à vapeur. (État n° VI, page 114.)	12,745,565 19	
	Canaux (État n° VII, page 116.)	97,066,881 17	
	Rivières. (État n° VIII, page 120.)	62,749,026 75	
	Ports et côtes. Polders (État n° IX, page 125.)	25,058,225 98	
	Routes et ponts. (État n° X, page 126.)	27,660,542 26	
TOTAL.			1,888,686,607 51



DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

FINANCES.

ÉTAT N° I.

SOMMAIRE.

<i>A.</i> Dépenses pour ordre	fr. 42,140,849 96
<i>B.</i> Autres dépenses générales	58,563,072 22
<i>C.</i> Remboursements, rachats de péages, de rentes, etc.	212,531,620 83
<i>D.</i> Divers	1,859,287 24
TOTAL	fr. 314,894,850 25

N.B. Les dépenses couvertes par les ressources ordinaires sont marquées d'un astérisque.

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Dépenses pour ordre.

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domain losrenten</i>	55,754,454 95
Dépenses diverses	* 1,484,212 12
Dépenses périmées des exercices apurés	* 2,205,014 54
Dépenses effectuées à charge du crédit du 16 août 1875 pour construction de lignes de chemins de fer dans le Luxembourg, le crédit alloué pour ces travaux ayant été annulé et remplacé par une émission de titres 4 p. $\frac{1}{2}$ à concurrence de 46 millions de francs	4,607,188 55
TOTAL	fr. 42,140,849 96

B. — Autres dépenses générales.

Dépenses extraordinaires pour des besoins urgents du pays, acquittées au moyen du produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins	46,205,355 60
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855	* 4,555,716 82
Indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution (capital nominal de 7,624,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$)	7,624,000 »
TOTAL	fr. 58,563,072 22

C. — Remboursements, rachats, etc.

Remboursement de l'emprunt volontaire de 1850 ainsi que des emprunts de 10 et de 12 millions de florins, au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 de francs, 5 p. %). fr.	48,879,423 28
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1859).	5,896,897 40
Achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840).	5,349,600 »
Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 p. % (art. 63 n° 7 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842).	84,056,000 »
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845).	{	2,948,085 70
	}	603,174 60
Rachat du péage de l'Escaut, prix, intérêts et frais y relatifs.	{	38,422,593 10
	{	Loi du 13 juin 1865 38,400,000 »
	{	— du 18 mars 1866. * 22,593 10
Avances à la caisse générale d'épargne et de retraite pour frais de premier établissement.	{	50,000 »
	{	— du 26 mars 1866. 75,000 »
	{	— du 28 déc. 1867. 75,000 »
		200,000 »
Excédant de crédit annulé.	55,000 »
		145,000 »
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 4 p. % de 1856. (Loi du 12 juin 1869).	7,260,000 »
— — — — — à 3 p. % de 1858. (Loi du 18 décembre 1872).	5,633,000 »
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 63. n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires. (Loi du 10 juin 1875).	18,750,000 »
Excédant de crédit annulé.	20,951 25
		18,729,048 75
TOTAL. fr.	212,531,620 83

D. — Divers.

Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866). *	185,000 »
Excédant de crédit annulé.	812 75
		182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867). *	500,000 »
Excédant de crédit annulé.	» 96
		499,909 04
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie des anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870). *	17,249 63
Excédant de crédit annulé.	» 15
		17,249 48
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 5 p. % commis dans les archives de la Cour des comptes (Loi du 20 février 1871). *	306,800 »
Excédant de crédit annulé.	442 45
		306,357 55
A REPORTER. fr.	1,005,793 32

	REPORT. fr.	1,005,795 52
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30 millions de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ % et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 12 juin 1869).		
	35,000 *	
	Excédant de crédit annulé	7,000 *
		<hr/> 28,000 *
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867		
		120,000 *
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871).		
	100,000 *	
	Excédant de crédit annulé	2,000 *
		<hr/> 98,000 *
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 306,859,000 francs à 3 p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 29 avril 1875).		
		300,000 *
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 19 décembre 1874)		
	60,000 *	
	Excédant de crédit annulé	3,506 08
		<hr/> 57,405 02
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations a porteur des trois premières séries de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 2 juillet 1875). *		
		20,000 *
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876). *		
		80,000 *
Frais de confection et d'émission de titres de 4 p. $\frac{1}{2}$ % pour l'exécution de chemins de fer concédés. (Loi du 26 juin 1877).		
		150,000 *
		<hr/> TOTAL.
		1,850,287 24

IMMEUBLES.

ÉTAT N° II.

SOMMAIRE.

A. Achats.	{	a. Terres, forêts, jardins fr.	19,377,842 59
		b. Hôtels et palais	16,728,658 83
B. Constructions et améliorations (bâtiments civils).	{	a. Hôtels et palais	17,454,841 21
		b. Département des Finances	7,611,715 57
		c. — de la Justice	20,765,000 »
		d. — de l'Intérieur	8,204,783 16
		e. — des Travaux publics.	582,838 96
		TOTAL. fr.	90,725,680 52

DÉVELOPPEMENTS.

IMMEUBLES. — A. ACHATS.

a. — Terres, forêts, jardins.

	Loi du 27 mai 1857.	89,651 82	
Acquisition de biens avoisinants le do- maine de Laeken ou y enclavés	— 30 juin 1840.	650,445 57	
	— 4 juin 1842 (Budget des dépenses pour ordre)	150,072 83	
		908,150 22	
	Acquisition de la forêt de Soignes. Traité du 5 novembre 1842 et convention du même jour.		17,142,857 14
	Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren (Loi du 17 avril 1854).		50,402 65
	Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles	Loi du 7 juin 1870	1,000,000 "
		— 24 mai 1872	75,000 "
		1,075,000 "	
	Excédant de crédit annulé	77 80	
			1,074,922 20
	Achat de la ferme de Groenendael (Loi du 10 décembre 1875)	212,757 "	
	Excédant de crédit annulé	246 62	
		212,510 58	
	TOTAL.		19,377,842 50

b. — Hôtels et palais.

Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur).		180,000 "
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles (Ministère des Finances).		262,500 "
Acquisition du Palais Ducal (Traité du 3 novembre 1842)	}	7,414,463 40
Id. id de Tervueren (Même traité)		
Id. Hôtel place Royale (Travaux publics, même traité)		
Achat des immeubles et collections de la ville de Bruxelles (rente perpétuelle de 500,000 francs calculée à 5 p. ‰. (Loi du 14 décembre 1842).		6,000,000 "
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles. (Loi du 8 mars 1847.)		165,000 "
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)		400,000 "
	A REPORTER.	14,511,065 40

	REPORT. fr.	14,511,963 49
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 44 décembre 1852.) *		215,000 "
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.) *	210,000 "	
Excédant de crédit annulé	" 17	
		209,099 85
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.) *		275,000 "
Achat d'immeubles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre (Loi du 12 juin 1869.) *	285,000 "	
Excédant de crédit annulé	1 76	
		284,998 24
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	232,000 "	
Excédant de crédit annulé	302 73	
		231,697 27
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877.)		1,000,000 "
		<u>16,728,658 85</u>

B. — CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS. (Bâtiments civils.)

a. — Hôtels et palais.

Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal à Bruxelles	} Loi du 8 septembre 1859	675,000	
		1,100,000 "	
		1,000,000 "	
		700,000 "	
		180,000 "	
		500,000 "	
		90,000 "	
		700,000 "	
		5,995,000 "	
	Excédant de crédit annulé	150 03	
			5,994,849 97
Construction d'un manège (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000 "	
	Excédant de crédit annulé	" 62	
			109,999 38
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais des anciens Princes Evêques de Liège	} Loi du 8 septembre 1859	300,000 "	
		400,000 "	
		450,000 "	
		250,000 "	
		200,000 "	
		300,000 "	
		100,000 "	
		2,200,000 "	
	Excédant de crédit annulé	3 36	
			2,199,996 62
	A REPORTER. fr.		8,394,845 97

		REPORT. fr.	8,894,845 97				
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . .	Loi du 8 septembre 1859.	} 700,000 »	* 550,000 »				
				— 14 septembre 1864.	160,000 »		
						— 30 mai 1866	* 150,000 »
Excédant de crédit annulé	» 05						
			1,530,999 97				
Exécution de divers travaux d'améliora- tion et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	Loi du 1 ^{er} juin 1865	} * 120,000 »	* 17,000 »				
				— 21 avril 1864	* 17,000 »		
						137,000 »	
Excédant de crédit annulé	» 2 19						
			136,997 81				
Construction d'un palais des beaux-arts et des fêtes publiques	Loi du 1 juin 1874	} * 1,000,000 »	»				
				— 27 mai 1876	500,000 »		
						— 17 juillet 1877.	1,000,000 »
			2,500,000 »				
Agrandissement des lo- caux du Palais de la Nation et des Minis- tères. — Travaux de construction et de restauration.	Loi du 12 juin 1869	»	83,000 »				
	— 3 juin 1870	* 550,000 »					
	— 27 juillet 1871.	500,000 »					
	— 24 mai 1872	250,000 »					
	— 16 août 1875	500,000 »					
	— 9 juillet 1875.	500,000 »					
	— 27 mai 1876	1,000,000 »					
	— 17 juillet 1877	500,000 »					
			3,883,000 »				
Excédant de crédit annulé	» 76						
			3,882,999 24				
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1875.)			1,000,000 »				
Excédant de crédit annulé			1 78				
			999,998 22				
		TOTAL.	17,454,841 21				

b. — Département des Finances.

Acquisition et parache- vement de l'entrepôt d'Anvers	Capital de l'emprunt contracté pour la construction de l'entrepôt. (Budget de 1859)	} 1,481,481 48	1,481,481 48				
				Loi du 29 septembre 1842.	1,500,000 »		
						— 15 mai 1847	540,000 »
			3,629,481 48				
Excédant de crédit annulé			4 37				
			3,629,477 11				
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867)		* 120,000 »					
Excédant de crédit annulé			6,971 96				
			113,028 04				
		A REPORTER. fr.	3,742,505 15				

	REPORT. fr.	3,742,505 15
Acbat d'immeubles à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes. (Loi du 12 juin 1869.) *		185,000 »
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	Loi du 24 mai 1872 60,000 » — 16 août 1873 160,000 »	220,000 »
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)		150,000 »
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.) *	52,000 »	
Excédant de crédit annulé	» 65	
		51,065 35
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles.	Loi du 20 février 1871 725,000 » — 27 juillet 1871 500,000 » — 20 décembre 1872 57,212 82 — 9 juillet 1875 500,000 » — 27 mai 1876 1,000,000 » — 17 juillet 1877 500,000 »	
	3,282,212 82	
Excédant de crédit annulé	1 75	
		3,282,211 07
	TOTAL. fr.	7,611,715 57

c. — Département de la Justice.

Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)		1,200,000 »
Travaux de l'église de Laeken.	Loi du 3 juin 1859 400,000 » — 9 janvier 1861 * 50,000 » — 1 ^{er} juin 1866 * 150,000 » — 30 mai 1868 * 550,000 » — 27 juillet 1871 250,000 »	1,200,000 »
Part de l'Etat dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1850 { 1,200,000 » 800,000 » — 8 juillet 1865 5,000,000 » — 31 mars 1868 1,000,000 » — 20 mai 1872 975,000 » — 16 août 1875 1,500,000 » — 17 août 1875 * 25,000 » — 16 mars 1874 1,000,000 » — 21 mars 1875 2,500,000 » — 27 mai 1876 2,500,000 » — 6 mai 1877 2,500,000 »	17,000,000 »
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)		800,000 »
Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. (Loi du 6 mai 1877.)		65,000 »
Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Monteur belge</i>	Loi du 27 mai 1876 200,000 » Loi du 17 juillet 1877 300,000 »	500,000 »
		20,765,000 »

d. — *Département de l'Intérieur.*

Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie.	Loi du 2 juin 1861 . . . *	250,000	•	
		— 27 juillet 1871 . . .	86,000	•
		— 29 — . . .	53,300	•
		— 16 août 1873. . . *	50,000	•
		— 24 mai 1876 . . . *	25,000	•
		444,500	•	
Excédant de crédit annulé		4	45	444,495 55
<hr/>				
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le Tir National; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861 . . .	500,000	•	
	— 14 août 1862. . . *	90,779	51	
		590,779	51	
Excédant de crédit annulé		65	21	590,714 30
<hr/>				
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. — Construction du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	Loi du 12 juillet 1865 *	163,500	•	
		— 27 juillet 1871	200,000	•
		— 16 août 1873.	350,000	•
		— 9 juillet 1875	450,000	•
		— 27 mai 1876	300,000	•
		1,463,500	•	
Excédant de crédit annulé		2,838	73	1,460,661 27
<hr/>				
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	Loi du 29 mai 1866. *	1,000,000	•	
	— 27 mai 1876.	1,000,000	•	
		2,000,000	•	2,000,000 •
<hr/>				
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles.	Loi du 12 juin 1860 *	125,000	•	
		— 3 juin 1870. *	125,000	•
		— 20 juillet 1871	120,000	•
		— 27 —	125,000	•
		— — —	30,000	•
		— 24 mai 1872.	100,000	•
		— 26 mars 1875 *	120,764	•
		835,764	•	
Excédant de crédit annulé		114	06	835,649 94
<hr/>				
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 29 juin 1869.) . . .		500,000	•	
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	Loi du 16 août 1875.	975,000	•	
	— 27 mai 1876	505,300	•	
	— 29 mars 1877.	21,000	•	
Construction d'une école normale à Bruges. (Loi du 9 juillet 1875.)		200,000	•	
		2,199,500	•	
Excédant de crédit annulé		51	69	2,199,468 31
<hr/>				
A REPORTER. fr.		7,359,989	37	

	REPORT. fr.	7,339,989 57
Travaux d'appropriation d'un bâtiment pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	Loi du 5 juin 1870 *	89,000 »
	— 27 juillet 1871	20,000 »
Installation des académies au Palais Ducal, mobilier pour les collections de la bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.)		55,985 »
		<hr/>
		144,985 »
Excédant de crédit annulé		4 50
		<hr/>
		144,980 50
École de médecine vétérinaire de l'État. {	Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872).	50,000 »
	Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	495,000 »
		<hr/>
		525,000 »
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kulders</i> à Gand. (Loi du 14 mars 1874.)		133,555 29
Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Hainaut, de ceux de Liège, du Limbourg et du Brabant. (Loi du 29 mars 1877.)		61,280 »
		<hr/>
	TOTAL.	8,204,785 16

e. — Département des Travaux publics.

Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Liège, à Mons et à Namur.	Loi du 6 juillet 1860 *	152,000 »
	— 12 juillet 1865 *	80,000 »
	— 8 juin 1867	75,000 »
	— 9 juillet 1875	116,000 »
		<hr/>
		425,000 »
Excédant de crédit annulé		161 »
		<hr/>
		422,839 »
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins (Loi du 19 février 1875.)		50,000 »
		<hr/>
		49,999 96
Hôtel central des postes : prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874. (Loi du 19 février 1875.)		10,000 »
Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste. (Loi du 17 juillet 1877.) *		100,000 »
		<hr/>
	TOTAL.	582,838 96

GUERRE.

ÉTAT N° III.

SOMMAIRE.

A. Frais de guerre, d'armement ou de défense.	fr.	191,341,499 06
B. Bâtiments militaires		9,604,589 41
C. Divers		1,266,428 46
TOTAL.		202,212,286 93

DÉVELOPPEMENTS.

DÉPENSES MILITAIRES.

A. — *Frais de guerre, d'armement ou de défense.*

Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins	fr.	27,715,040 48
Loi du 15 avril 1848.		9,000,000 »
— 3 avril 1852		4,700,000 »
— 11 juin 1853 (démolition des forteresses).		5,500,600 »
— 8 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)		1,756,000 »
— 4 juin 1855 (dépenses diverses)		2,455,000 »
— 4 juin 1855 (matériel et constructions).		5,060,000 »
— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artil- lerie).		2,559,760 »
— 21 mai 1859 (matériel et constructions)		9,000,000 »
— 8 mai 1861 (— de l'artillerie)		14,461,170 »
— — (— du génie)		1,100,000 »
— 9 août 1862 (— de l'artillerie)		558,910 »
— 21 avril 1864 (— —)		449,450 »
— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie)		8,400,000 »
— 2 septembre 1870 (mobilisation).		15,220,000 »
— 30 — — — — —		9,956,850 »
— 2 avril 1873 (transformation de l'armement de la gendarmerie).		205,000 »
— 2 juillet 1877 (outils de campement pour l'in- fanterie).		100,000 »
— 2 juillet 1877 (exhaussement des affûts de siège pour canons).		782,000 »
— 2 juillet 1877 (achat et transformation de cartouchières)		500,000 »
		88,004,720 »
Excédant de crédit annulé		2,241,600 »
		85,765,120 »
A REPORTER		115,470,160 48

		REPORT. fr.	113,470,160 48		
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	Loi du 8 septembre 1859	} 20,000,000 » 18,925,000 » 10,000,000 »			
				— 12 septembre 1864	5,575,000 »
				— 5 juillet 1869	1,500,000 »
				— 10 janvier 1870	14,000,000 »
				— 2 septembre 1870	2,150,000 »
				— 2 juillet 1877	1,800,000 »
			73,950,000 »		
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes	Loi du 28 mai 1868	} 500,000 » 200,000 » 110,000 » 1,485,000 » 800,000 »			
				— 3 octobre 1870	200,000 »
				— 14 août 1875	110,000 »
				— 1 ^{er} juin 1874	1,485,000 »
				— 2 juillet 1875	800,000 »
		5,995,000 »			
	Excédant de crédit annulé	25,416 92			
			3,069,585 78		
	Indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)		845,754 80		
		TOTAL. fr.	191,341,499 06		

B. — Bâtiments militaires.

Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)		92,000 »
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes	Loi du 24 mars 1875	5,000,000 »
	— 27 mai 1876	2,000,000 »
	— 17 juillet 1877	2,000,000 »
		7,000,000 »
Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)		88,556 53
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		307,000 »
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement exigés par le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872)		450,000 »
Frais relatifs à l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1875.)		290,000 »
		740,000 »
	Excédant de crédit annulé	4,651 75
		735,568 25
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1875.)		400,000 »
Construction de magasins pour l'artillerie et le génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)		185,650 50
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)		750,000 »
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles (Loi du 19 février 1875.)		66,500 »
	Excédant de crédit annulé	495 87
		66,004 13
	TOTAL. fr.	9,604,559 41

C. — Divers.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le payement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1802.)	180,766 15	
Subside à la même caisse en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 20 mars 1875.)	500,000 »	480,766 15
Frais de premier établissement de la caisse de la milice. (Loi du 5 juin 1870)		50,000 »
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 »	
Excédant de crédit annulé	8 16	9,991 84
Honoraires et débours de l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)		10,000 »
Pertes occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 21 décembre 1874.) *	512,291 77	
Excédant de crédit annulé	2,478 55	503,815 24
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875 une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876) *		405,857 25
TOTAL fr		1,266,428 46

INTÉRIEUR.

ÉTAT N° IV.

SOMMAIRE.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc. . fr.	10,258,855 95
Voirie vicinale (1850 à 1875)	7,799,458 92
Maisons d'écoles (1851 à 1875)	53,998,185 60
Recensements et divers	3,054,804 16
B. — Objets d'art et de science.	1,882,627 61
C. — Expositions	2,810,027 72
TOTAL. fr.	59,805,917 96

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.

	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000 »	
Mesures relatives aux subsistances	— 20 décembre 1846	1,500,000 »	
	— 6 mai 1847	* 500,000 »	
	— 20 décembre 1847	* 500,000 »	
		4,500,000 »	
	Excédant de crédit annulé	16,159 90	4,283,840 10
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »	
	— 25 mars 1847	550,000 »	
	— 6 juin 1851	600,000 »	
	— 25 mars 1855	* 75,000 »	
		1,175,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	4 15	1,174,995 85
Maintien du travail industriel, agricole et artis- tique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	300,000 »	
	— 18 avril 1848.	2,000,000 »	
	— 21 juin 1849.	* 500,000 »	
	— 50 décembre 1855.	* 500,000 »	
		1,500,000 »	4,800,000 »
	TOTAL.		10,258,855 95

Voirie vicinale (1850 à 1875).

Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière	Loi du 4 juin 1850	450,000 "	
	— 20 décembre 1851	600,000 "	
	— 7 mars 1850	* 1,000,000 "	
	— —	* 1,000,000 "	
	— 2 juin 1861	150,000 "	
	— 20 décembre 1862	* 500,000 "	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 "	
	— 6 juin 1867	100,000 "	
	— 31 décembre 1870	1,000,000 "	
	— 24 mai 1872	1,000,000 "	
	7,800,000 "		
	Excédant de crédit annulé	561 08	7,799,458 92

Maisons d'écoles (1851 à 1875).

Subsides pour construction et ameublement d'écoles .	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 "	
	— 31 mai 1850	* 1,000,000 "	
	— 14 mars 1865	* 1,000,000 "	
	— 15 juillet 1864	* 1,000,000 "	
	— 7 avril 1865	* 1,000,000 "	
	— 8 juillet 1865	5,000,000 "	
	— 29 juin 1869	* 1,000,000 "	
	— 5 juin 1870	* 1,000,000 "	
	— 27 février 1871	1,000,000 "	
	— 24 mai 1872	1,000,000 "	
	— 14 août 1875	20,000,000 "	
		54,000,000 "	
	Excédant de crédit annulé	1,816 40	55,008,183 60

Recensements et divers.

Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1870	Loi du 29 mai 1866	* 555,000 "	
		— 2 ^e juin 1869	* 155,000 "	
		— 24 mai 1875	* 125,000 "	
			855,000 "	
		Excédant de crédit annulé	60,919 80	774,080 20
Armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862	160,040 "		
	— 8 septembre 1870	* 500,000 "		
	— 21 mai 1872	* 45,555 02		
		705,595 02		
	Excédant de crédit annulé	419 09	702,083 93	
A REPORTER fr.			1,477,084 15	

	REPORT fr.	1,477,064 13
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.) *	275,733 36	
Excédant de crédit annulé	5,501 24	
	<hr/>	270,232 12
Faits relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.) *	60,495 74	
Excédant de crédit annulé	1,205 51	
	<hr/>	68,292 45
Tables générales des registres des paroisses avant 1792 . . {	Loi du 29 juillet 1871 61,224 62	
	— 5 juillet 1875 * 50,000 *	
	— 29 mars 1877 100,000 *	
	<hr/>	211,224 62
Excédant de crédit annulé	20 14	
	<hr/>	211,195 48
Frais de révision de la pharmacopée officielle {	Loi du 10 mars 1873 * 8,000 *	
	— 28 décembre 1875 * 5,000 *	
	<hr/>	13,000 *
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)		800,000 *
Frais de publication de l'exposé de la situation du Royaume de 1861 à 1875. (Loi du 27 juillet 1877.)		25,000 *
Fourniture d'installations électorales par l'État. (Loi du 27 juillet 1877)		100,000 *
	<hr/>	
	TOTAL fr.	3,054,804 16

B. — Objets d'art et de science.

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 15 mars 1857.) . . *	515,000 *	
— — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.) *	40,000 *	
	<hr/>	355,000 *
Acquisition d'œuvres d'art anciennes . . {	Loi du 2 juin 1861 * 250,000 *	
	— 30 juin 1865 * 200,000 *	
	— 16 août 1875 * 200,000 *	
	— 24 mai 1876 * 100,000 *	
	<hr/>	750,000 *
Excédant de crédit annulé	47 09	
	<hr/>	749,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861)		25,000 *
Acquisitions pour les collections de paléontologie et d'entomologie, etc, du Musée royal d'histoire naturelle {	Loi du 2 juin 1861 * 25,000 *	
	— 29 mars 1877 6,000 *	
	<hr/>	31,000 *
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie {	Loi du 2 juin 1861 * 50,000 *	
	— 30 juin 1865 * 100,000 *	
	<hr/>	150,000 *
Excédant de crédit annulé	16 00	
	<hr/>	149,983 01
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866) *	85,000 *	
Excédant de crédit annulé	9 21	
	<hr/>	84,000 79
	<hr/>	
	A REPORTER fr.	1,505,927 61

	REPORT fr.	1,395,927 61
Solde payé au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par J. Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.) *		40,000 »
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.) *		40,000 »
Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes. (Loi du 24 mai 1876.) *		20,000 »
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)		341,700 »
Acquisitions à la vente des collections de Coustemaeker-Didot et C ^{ie} . (Loi du 27 juillet 1877.) . .		20,000 »
Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique. (Loi du 27 juillet 1877.) .		25,000 »
	TOTAL	<u>1,882,027 61</u>

C. — Expositions.

Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		524,995 46
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.) *		600,000 »
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869. {	Loi du 12 juin 1869 *	55,000 »
	— 3 juin 1870 *	49,000 »
		<u>104,000 »</u>
Excédant de crédit annulé		1,867 74
		<u>102,352 26</u>
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.) *		100,000 »
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873 {	Loi du 21 mai 1872 *	225,000 »
	— 2 avril 1873 *	125,000 »
		<u>350,000 »</u>
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876. {	Loi du 5 juillet 1875. . . . *	200,000 »
	— 24 mai 1876 *	50,000 »
		<u>250,000 »</u>
Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire. {	Loi du 9 juillet 1875	120,000 »
	— 27 mai 1876	28,000 »
		<u>148,000 »</u>
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		870,000 »
Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		64,700 »
	TOTAL fr.	<u>2,810,027 72</u>

TRAVAUX PUBLICS.

ÉTAT N° V.

SOMMAIRE.

CHEMINS DE FER.

A. — Chemins construits par l'État.	fr.	612,156,398 38
B. — — rachetés par l'État		385,612,443 32
TOTAL.	fr.	<u>997,768,841 70</u>

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Chemins de fer construits par l'État.

Loi du 1 ^{er} mai 1854.	10,000,000 »	
— 18 juin 1850.	14,524,163 74	
— 26 mai et du 12 novembre 1857.	9,066,448 57	
— 25 mai 1858	23,200,807 82	
— 28 décembre 1859.	11,051,262 85	
— 21 juin 1840.	4,480,877 59	
— 26 —	53,951,503 38	
— 29 septembre 1842	24,000,000 »	
— 7 mars 1845	300,000 »	
— 15 avril 1845.	7,900,000 »	
Construction de chemins de fer.	16 août 1846.	3,712,960 »
	— 21 avril 1848.	5,000,000 »
	— 24 mai 1848.	2,005,611 38
	— 4 juin 1850.	79,200 »
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1855.	4,880,000 »
	— 21 mai 1854.	* 9,000,000 »
	— 31 décembre 1856.	* 5,920,000 »
	— 30 mars 1857	70,000 »
	— 19 décembre 1857.	* 255,000 »
	— 3 mars 1859	* 121,000 »
	A REPORTER.	fr. 101,067,855 13

	REPORT. fr.	191,067,835 15	
Loi du 8 septembre 1859	} 4,850,000 "		
	} 7,565,000 "		
— 2 juillet 1860	" 40,000 "		
— 6 —	" 105,000 "		
— 18 —	" 1,000,000 "		
— 2 juin 1861	" 2,000,000 "		
— 10 mai 1862	" 5,899,000 "		
— 27 août 1862	" 70,000 "		
— 14 —	" 6,000,000 "		
— 21 avril 1864	" 1,075,000 "		
— 14 septembre 1864 a)	" 6,000,000 "		
— 30 décembre 1864	" 2,000,000 "		
— 8 juillet 1865	" 5,000,000 "		
— — b)	29,700,000 "		
— 15 février 1866	" 10,000,000 "		
— 19 mai 1866	" 150,000 "		
— 31 mars 1868	" 5,850,000 "		
— 5 juin 1868	" 1,510,000 "		
— 12 — 1869	" 4,000,000 "		
— 30 — 1869	" 1,500,000 "		
— 5 — 1870	" 6,100,000 "		
— 24 février 1871	" 6,200,000 "		
— 27 juillet 1871	" 14,440,000 "		
— 2 mars 1872	" 16,080,000 "		
— 24 mai 1872	" 5,800,000 "		
— 16 août 1875	" 58,500,000 "		
— 1 ^{er} juin 1874	" 8,500,000 "		
— 9 juillet 1875	" 21,702,000 "		
— 27 mai 1876	" 21,524,100 "		
— 17 juillet 1877	" 15,150,000 "		
	c) 456,757,955 15		
Excédant de crédit annulé	2,021,536 75		
		454,736,508 58	
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, émis et à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour l'exécution de la convention du 31 janvier 1875 (Lignes dans le Luxembourg)		46,000,000 "	
Id. en vertu de la loi du 19 décembre 1876 pour l'exécution du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter		14,250,000 "	
Id. en vertu de la loi du 26 juin 1877 pour l'exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877		97,170,000 "	
	TOTAL. fr.	612,156,508 58	

B. — Chemins de fer rachetés par l'État.

Rachat du chemin de fer de Mons à Manège. — Capitalisation à 5 p. % de l'annuité de rachat (672,530).	15,255,505 51
Rachat du réseau dit des Bassins Houillers en vertu des conventions, lois des 25 avril, 3 juin 1870	
	A REPORTER fr. 15,255,505 51

a) Y compris 500,000 francs pour le prolongement du quai du Rhin à Anvers.

b) Y compris le crédit de 5,000,000 de francs alloué par la loi du 8 juillet 1865, pour le service des installations maritimes à Anvers.

c) Dans le compte du chemin de fer sont considérés comme afférents à l'exploitation, les crédits suivants :

Loi du 21 avril 1864	1,075,000
— 30 décembre 1864	1,000,000
— 15 février 1866	1,000,000

	REPORT.fr.	13,233,505 51
et 1/20 juin 1877. — 1° Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % délivrées en vertu de la loi du 25 février 1871, savoir :		
a. En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc. c)	12,888,800	•
b. En remboursement de la somme de 3 millions de francs appliquée par les Bassins Houillers aux compléments d'installation, doubles voies et autres travaux sur ses lignes	2,862,200	•
2° Capital correspondant à l'annuité de 612,000 francs due pour prix du ma- tériel attribué aux Compagnies concessionnaires	11,837,500	•
3° Capital correspondant à l'annuité de 8,471,857 francs due pour prix des lignes.	150,146,500	•
	<hr/>	186,755,000 •
Rachat du chemin de fer du Luxembourg (loi du 15 mars 1875) :		
1° Actions ordinaires	62,950,000	•
2° Actions privilégiées	5,454,500	•
3° Obligations de 20 et de 4 livres sterling	68,944,900	•
	<hr/>	137,349,400 •
A déduire pour le canal de l'Ourtbe	10,984,462	19
	<hr/>	126,364,937 81
Rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes. (Loi du 25 juin 1877). — Capitalisation de l'an- nuité de rachat		
		52,550,000 •
Rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa. (Loi du 25 juin 1877). — Capitalisation de l'annuité de rachat (506,000)		
		6,727,000 •
	<hr/>	<hr/>
	TOTAL.fr.	385,612,445 52
		<hr/>

c) Déduction faite de 22,300 francs pour objets télégraphiques.

TÉLÉGRAPHES ET BATEAUX A VAPEUR.

ÉTAT N° VI.

SONMAIRE.

A. — Télégraphes	fr.	3,883,090 10
B. — Bateaux à vapeur		8,862,473 09
		<hr/>
TOTAL	fr.	12,745,563 19
		<hr/>

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Télégraphes.

Établissement de télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850	* 250,000 "		
	— 11 avril 1852	* 150,000 "		
	— 7 avril 1854	170,000 "		
	— 31 décembre 1856	180,000 "		
	— 27 mai 1859	220,000 "		
	— 6 août 1862	525,000 "		
	— 21 avril 1864	100,000 "		
	— 22 mars 1865	500,000 "		
	— 9 mai 1866	* 650,000 "		
	— 12 juin 1869	* 160,000 "		
	— 24 février 1871	500,000 "		
	— 26 mars 1872	* 500,000 "		
	— 16 août 1875	500,000 "		
	— 9 juillet 1875	100,000 "		
	— 27 mai 1876	125,000 "		
			5,850,000 "	
		Excédant de crédit annulé	209 90	
				3,835,700 10
	Valeur des objets télégraphiques repris avec les lignes des Bassins Houillers par la convention des 25 avril/3 juin 1870		22,500 "	
	Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles aux commissariats de police de la ville et des communes suburbaines (Loi du 21 mars 1875) . . *		25,000 "	
		TOTAL	5,885,000 10	

B. — Bateaux à vapeur.

	Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)	1,520,000 "	
	Complément de la dépense imputée sur le Budget de 1841 *	327,552 48	
			1,847,552 48
	Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (Loi du 22 février 1842.) . *		150,000 "
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches.	Loi du 9 juillet 1845	977,563 66	
	— 21 avril 1864 *	718,457 50	
	— 5 mars 1866 *	655,000 "	
	— 25 mai 1868 *	625,000 "	
	— 28 juin 1869 *	625,000 "	
	— 30 mars 1870 *	1,250,000 "	
	— 20 février 1871 *	250,000 "	
	— 12 mars 1872 *	615,000 "	
	— 2 avril 1875	260,000 "	
	— 16 août 1875	750,000 "	
— 9 juillet 1875	180,000 "		
		6,865,801 16	
	Excédant de crédit annulé	660 55	
			6,865,140 61
		TOTAL	8,862,475 09

CANAUX.

ÉTAT N° VII.

SOMMAIRE.

Provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg.

Rachat du canal de Charleroi (1830 et suiv.) fr.	8,554,743 07
Rachat des embranchements de ce canal (1869).	2,450,000 »
Construction du canal latéral à la Meuse (Liège-Maestricht) (1845-1865).	10,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1875.)	10,984,462 19
Indemnité pour le canal et le chemin de fer de Mons à la Sambre (1856)	528,500 22
	<hr/>
	32,429,836 97

Flandres.

Construction du canal de Selzaete (1842 à 1855)	4,751,460 54
Construction du canal de Deynze à Schipdonck et écoule- ment des eaux de l'Escaut (1846 à 1877)	15,549,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges (1851 à 1868)	4,992,964 25
Amélioration du canal de Bruges à Ostende (1870 à 1877) .	1,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel (1859 à 1877). . . .	2,683,434 19
Souscription d'actions pour le canal de la Lys à l'Yperlée (1862).	2,800,000 »
Amélioration du canal de Terneuzen (1870 et suiv.)	9,000,000 »
	<hr/>
	40,756,858 78

Anvers et Limbourg.

Construction du canal de la Campine (du Rupel au canal de Bois-le-Duc, 1842 à 1859)	7,083,774 07
Idem jonction de Turnhout (1845 et suiv.)	6,420,000 »
Idem jonction de Hasselt (1851 et suiv.)	3,121,750 50
Idem prolongement jusqu'à Anvers (1851 et suiv.)	7,254,660 85
	<hr/>
	23,880,185 42
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	97,066,881 17

DÉVELOPPEMENTS.

Canaux.

Canal de Charleroi. a) (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la con- vention du 6 novem- bre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décem- bre 1850 fl. 100,000 »	211,640 21	
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 14 avril 1831	2,116,402 11	
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846.) *	4,760,067 55	
	Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »	
	— 12 mars 1856 (—)	214,000 »	
	— 12 juillet 1865 (—) *	165,000 »	
	— 9 juillet 1875 (—)	90,000 »	
		8,555,109 87	
	Excédant de crédit annulé	566 80	
		8,554,743 07	
	Rachat des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 50 juin 1869)	2,450,000 »	
Construction du canal de navigation laté- ral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845	5,500,000 »	
	— 22 mars 1848	2,000,000 »	
	— 18 mai 1848	800,000 »	
	— 17 juillet 1849 *	800,000 »	
	— 4 juin 1850	500,000 »	
	— 5 mars 1858	8,571 56	
	— 8 septembre 1859	210,000 »	
	— 2 juin 1861	1,400,000 »	
	— 12 juin 1861 *	1,510 52	
	— 14 août 1862 *	600,000 »	
	— 14 septembre 1864	195,000 »	
	— 12 juillet 1865 *	40,000 »	
		10,144,831 88	
	Excédant de crédit annulé	52,750 50	
		10,112,131 49	
	Rachat du canal de l'Ourthè (Loi du 14 avril 1875.)	10,984,462 19	
Indemnité payée en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erqueinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856	527,695 55	
	— 5 mars 1858	804 60	
		528,500 22	
	A REPORTER. fr.	52,429,856 97	
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel		8,884,743 04	
Il y a lieu d'ajouter 2,900,000 florins appliqués au canal de Charleroi sous le Gouvernement des Pays Bas.		6,137,886 13	
	DÉPENSE TOTALE. fr.	14,692,509 20	

REPORT.fr. 52,420,836 97

Canal de Selzaete à la mer du Nord	Loi du 26 juin 1842.	1,250,000 *	
	— 18 juillet 1846.	330,000 *	
	— 28 mars 1847	650,000 *	
	— 28 mars 1847	720,000 *	
	— 17 avril 1848	100,000 *	
	— 17 avril 1848.	455,000 *	
	— 17 juillet 1849	400,000 *	
	— 4 juin 1850.)	150,000 *	
	— Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000 *	
	— — 1 ^{er} janvier 1853.)	555,000 *	
		4,095,000 *	
Excédant de crédit annulé	265,559 66		
		4,751,460 34	
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 *	
	— 28 mars 1847	250,000 *	
	— 17 avril 1848.	400,000 *	
	— 17 juillet 1849	500,000 *	
	— 4 juin 1850.	350,000 *	
	— 20 décembre 1851.	2,500,000 *	
	— —	1,500,000 *	
	— 7 juin 1853.	1,200,000 *	
	— 12 mars 1856.	1,754,000 *	
	— 5 mars 1858	1,500,000 *	
	— 8 septembre 1859	900,000 *	
	— —	525,000 *	
	— —	550,000 *	
	— —	350,000 *	
	— 14 août 1862.	400,000 *	
	— 12 juillet 1865	50,000 *	
	— 3 juin 1870.	430,000 *	
— 16 août 1875.	500,000 *		
— 9 juillet 1875	255,000 *		
— 27 mai 1876	500,000 *		
— 17 juillet 1877	775,000 *		
		15,540,000 *	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	Loi du 20 décembre 1851.	1,000,000 *	
	— 12 mars 1856.	1,000,000 *	
	— 5 mars 1858.	700,000 *	
	— 8 septembre 1859	1,540,000 *	
	— —	765,000 *	
	— 14 août 1862.	500,000 *	
	— 12 juillet 1865	50,000 *	
— 5 juin 1868	8,670 *		
	5,352,670 *		
Excédant de crédit annulé	359,705 76		
		4,992,964 25	
		A REPORTER.fr. 57,705,261 56	

		REPORT. fr.	57,703,261 56
Amélioration du canal de Bruges à Ostende	Loi du 3 juin 1870 *	250,000 .	
	— 27 juillet 1871	250,000 .	
	— 17 juillet 1877	500,000 .	
		<hr/>	1,000,000 .
Canalisation de la Lys et de la Mandel. . .	Loi du 8 septembre 1859	300,000 .	
	— 14 septembre 1864	550,000 .	
	— —	250,000 .	
	— 8 juillet 1865	250,000 .	
	— 50 mai 1866 *	106,000 .	
	— 5 juin 1868	300,000 .	
	— —	14,000 .	
	— 3 juin 1870 *	140,000 .	
	— — *	75,000 .	
	— 27 juillet 1871	100,000 .	
	— 24 mai 1872 *	208,000 .	
	— 16 août 1873	250,000 .	
	— —	55,000 .	
	— 9 juillet 1875	100,000 .	
— —	42,000 .		
— 17 juillet 1877	150,000 .		
		<hr/>	
		2,600,000 .	
Excédant de crédit annulé		6,505 81	
		<hr/>	2,685,434 19
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2) *		2,800,000 .	
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la naviga- tion maritime	Loi du 3 juin 1870 *	3,000,000 .	
	— 16 août 1873	5,000,000 .	
	— 27 mai 1876	1,000,000 .	
		<hr/>	9,000,000 .
Canal du Rupel au ca- nal de Bois-le-Duc, ou canal de la Cam- pine. (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 20 septembre 1842	1,750,000 .	
	— 24 juillet 1844	1,110,000 .	
	— 24 septembre 1845	950,000 .	
	— 18 juin 1846	200,000 .	
	— 15 mai 1847	280,000 .	
	— 17 avril 1848	154,000 .	
	— 7 juin 1855	300,000 .	
	— 1 ^{er} juillet 1858	50,000 .	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 .	
	— 17 février 1860 (solde)	900,000 .	
		<hr/>	
		7,005,345 75	
Excédant de crédit annulé		11,571 64	
		<hr/>	7,085,774 07
Canal de navigation destiné à met- tre la ville de Turnhout en com- munication avec le canal de la Campine et le canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in t' Goor.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 .	
	— 15 mai 1847	580,000 .	
	— 2 juin 1861	1,000,000 .	
	— 14 août 1862 *	1,000,000 .	
	— 8 juillet 1865	1,000,000 .	
	— 27 juillet 1871	1,000,000 .	
— 16 août 1875	1,000,000 .		
		<hr/>	6,420,000 .
A REPORTER. fr.			86,690,469 82

		REPORT. fr.	86,600,460 82
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Dé- mer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »	
	— 6 juillet 1860	10,000 »	
	— 27 août 1862	13,015 78	
		<hr/>	
		3,123,015 78	
	Excédant de crédit annulé	1,265 28	
		<hr/>	5,121,750 50
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858.	110,000 »	
	— 6 juillet 1860.	550,000 »	
	— 14 août 1862	510,000 »	
	— 12 juillet 1865.	140,000 »	
	— 27 juillet 1871.	1,100,000 »	
	— 14 août 1875	40,000 »	
	— 9 juillet 1875.	86,000 »	
	— 17 juillet 1877.	425,000 »	
		<hr/>	
		7,261,000 »	
	Excédant de crédit annulé	6,550 15	
		<hr/>	7,254,450 85
		TOTAL. fr.	<hr/> <u>97,066,881 17</u>

RIVIÈRES.

ÉTAT N^o VIII.

SOMMAIRE.

Rachat de la Sambre canalisée (1835 et suiv.)	fr.	7,018,731 07
Amélioration de cette rivière (1851 et suiv.)		2,759,845 87
Canalisation de la Meuse (1861 à 1876)		21,618,312 84
Travaux relatifs aux prises d'eau de la Meuse (1864 à 1875).		2,199,999 99
Canalisation de la Dendre (1851 et suiv.		9,598,687 53
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes (1851 à 1876)		2,116,988 27
Amélioration de la Grande-Nèthe, de l'Yser, du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes (1858 à 1877).		2,816,000 »
Subsides pour l'amélioration de la Vesdre et de la Mandel (1859 à 1865)		5,750,000 »
Assainissement de la Senne (1863 et 1866)		6,000,000 »
Barrage de la Gileppe (1874 à 1876)		1,960,000 »
Divers		911,561 58
		<hr/>
TOTAL. fr.		<hr/> <u>62,749,926 75</u>

DEVELOPPEMENTS.

Rivières.

Rachat de la Sambre canalisée (a) (Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1855	1,490,000 *	
	— 18 juin 1856	1,000,000 *	
	— 17 avril 1845	4,466,426 60	
	— 27 mai 1856 (intérêts bonifiés à la Société gé- nérale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47	
			7,018,731 07
Amélioration de l'écou- lement des eaux de la Sambre et appro- fondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	Loi du 20 décembre 1851	650,000 "	
	— 8 septembre 1859	1,000,000 "	
	— 5 juin 1868	40,000 "	
	— 12 juin 1869	580,000 "	
	— 27 juillet 1871	5,775 76	
	— 14 août 1875	12,359 "	
	— 14 août 1875	10,000 "	
	— 9 juillet 1875	65,500 "	
		2,765,654 76	
	Excédant de crédit annulé	3,788 89	
			2,759,845 87
Canalisation de la Meu- se.— Communication du bassin houiller de Cbokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Es- caut, amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, bar- rage à Bouvignes, etc.	Loi du 20 décembre 1851	8,000,000 "	
	— 2 juin 1861	1,600,000 "	
	— 2 juin 1861	225,000 "	
	— 14 août 1862	1,400,000 *	
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000 *	
	— 14 septembre 1864	2,000,000 "	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 "	
	— 5 juin 1868	11,718 "	
	— 5 juin 1870	550,000 "	
	— 27 juillet 1871	1,500,000 "	
	— 27 juillet 1871	84,000 "	
	— 16 août 1875	1,000,000 "	
	— 9 juillet 1875	1,000,000 *	
	— 27 mai 1876	600,000 "	
— 17 juillet 1877	100,000 "		
		21,970,718 "	
	Excédant de crédit annulé	552,405 16	
			21,618,512 84
			51,590,889 78
			A REPORTER. fr.
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel		7,018,731 07	
il y a lieu d'ajouter les paiements faits par le Gouvernement précédent		5,919,082 89	
ainsi que la créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 86 c ^e)		153,527 78	
		13,091,341 74	
	DÉPENSE TOTALE. fr.		13,091,341 74

		REPORT. fr.	31,396,889 78
Amélioration et cana- lisation de la Den- dre	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »	
	— 5 mars 1858	63,148 50	
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »	
	— 8 septembre 1859 *	1,000,000 »	
	— 1 ^{er} juin 1865 *	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »	
	— 5 juin 1868	1,800,000 »	
	— 14 août 1875 *	558 94	
	— 16 août 1875	35,000 »	
	— 9 juillet 1875	100,000 »	
— 27 mai 1876	100,000 »		
			0,898,687 35
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »	
	— 12 juillet 1865 *	17,000 »	
	— 5 juillet 1868	16,267 »	
	— 5 juillet 1868	60,000 »	
	— 5 juin 1870 *	40,000 »	
	— 5 juin 1870 *	400,000 »	
	— 16 août 1875	40,000 »	
	— 16 août 1875	800,000 »	
	— 16 août 1875	120,000 »	
	— 27 mai 1876	24,000 »	
		2,117,267 »	
	Excédant de crédit annulé	278 75	
			2,116,988 27
Amélioration, au double point de vue de la navi- gation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendael et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 »	
	— 8 septembre 1859	900,000 »	
	— 8 septembre 1859 *	550,000 »	
	— 27 juillet 1871	200,000 »	
	— 27 juillet 1871	150,000 »	
	— 9 juillet 1875	200,000 »	
	— 27 mai 1876	200,000 »	
— 17 juillet 1877	156,000 »		
			2,816,000 »
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »	
	— 14 août 1862 *	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	3,250,000 »	
			5,750,000 »
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »	
	— 8 juillet 1865	600,000 »	
	— 16 août 1875	400,000 »	
		2,200,000 »	
	Excédant de crédit annulé	» 01	
			2,199,999 99
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. {	Loi du 8 juillet 1865	3,000,000 »	
	— 4 juin 1866 *	3,000,000 »	
			6,000,000 »
		A REPORTER. fr.	59,878,565 37

	REPORT. fr.	59,878,565 37
Barrage de la Gileppe	{ Loi du 1 ^{er} juin 1874	1,700,000 .
	{ — 27 mai 1876	260,000 .
		<u>1,960,000 .</u>
<i>Divers.</i>		
Part contributive de la Belgique dans les travaux exécutés sur le territoire français, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855).	*	17,000 .
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie restante du mur de quai. (Loi du 6 août 1862).	*	250,000 .
Excédant de crédit annulé		24,495 26
		<u>205,506 74</u>
Exécution de travaux destinés à améliorer la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864).		40,000 .
Excédant de crédit annulé		1,145 36
		<u>58,854 64</u>
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1860).	*	550,000 .
Amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1875).		200,000 .
— — — — — Namur. (Loi du 17 juillet 1877).		100,000 .
		<u>TOTAL. fr. 62,740,926 75</u>

PORTS ET CÔTES. — POLDERS.

ÉTAT N° IX.

SOMMAIRE.

Amélioration des ports et côtes (1851 à 1877)	fr.	9,758,447. 09
Port d'Anvers et éclairage de l'Escaut (1865 et suiv.)		5,110,327 95
Port d'Ostende (1865 à 1877)		2,985,556 97
Polders (1857 à 1875)		5,203,893 97
		<u>TOTAL. fr. 23,058,225 98</u>

DÉVELOPPEMENTS

Ports et côtes. — Polders.

	Loi du 20 déc. 1851 (port d'Ostende)	400,000	•
	— 7 juin 1855 (—)	300,000	•
	— 12 mars 1856 (—)	640,000	•
	— 5 mars 1858 (—)	700,000	•
	— 8 sept. 1859 (—)	650,000	•
	— 8 sept. 1859 (—)	505,000	•
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000	•
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000	•
	— 14 août 1862 (—)	500,000	•
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000	•
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000	•
	— 8 juillet 1865 (port de Blankenberghe)	500,000	•
Amélioration des ports et côtes	— 8 juillet 1865 (port de Nieuport)	1,000,000	•
	— 8 mars 1867	250,000	•
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000	•
	— 5 juin 1868 (— —)	100,000	•
	— 5 juin 1868 (port d'Ostende)	150,000	•
	— 3 juin 1870 (—)	75,000	•
	— 3 juin 1870 (—)	158,500	•
	— 3 juin 1870 (port de Blankenberghe)	55,000	•
	— 3 juin 1870 (phares de Blankenberghe et de Heyst)	175,000	•
	— 3 juin 1870 (défense des côtes)	300,000	•
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000	•
	— 16 août 1875 (—)	50,000	•
	— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)	121,000	•
	— 17 juillet 1877 (—)	400,000	•
		9,770,500	•
	Excédant de crédit annulé	12,052 91	
		<u>9,758,447 09</u>	
	Loi du 7 juin 1855	120,000	•
	— 5 juin 1868	120,000	•
	— 5 juin 1868	260,000	•
	— 12 juin 1869	50,000	•
Port d'Anvers	— 3 juin 1870	500,000	•
	— 27 juillet 1871	157,400	•
	— 27 juillet 1871	1,000,000	•
	— 17 avril 1874	2,000,000	•
	Convention du 10 janvier-18 mars 1874	188,645 75	
		4,576,045 75	
	Excédant de crédit annulé	124,021 02	
		<u>4,252,022 73</u>	
	A REPORTER fr.	4,252,022 73	

	REPORT. fr.	4,252,022 75	
Eclairage de l'Escaut.	Loi du 8 juillet 1865.	500,000 "	
		— 29 mai 1868.	250,000 "
		— 14 août 1875.	150,000 "
		860,000 "	
Excédant de crédit annulé	1,694 78		
		858,505 22	
	TOTAL. fr.	5,110,527 95	
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende.	Loi du 8 juillet 1865.	550,000 "	
		— 5 juin 1868.	460,000 "
		— 3 juin 1870.	300,000 "
		1,350,000 "	
Excédant de crédit annulé	6,990 91		
		1,523,009 00	
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du service de la marine	Loi du 12 juin 1860	80,000 "	
	— 27 juillet 1871	20,254 90	
	— 26 mai 1872	475,000 "	
	— 26 mai 1872	175,000 "	
	— 16 août 1875	115,000 "	
	— 1 ^{er} juin 1874	50,000 "	
	— 9 juillet 1875.	547,600 "	
	— 27 mai 1876	400,000 "	
	1,662,854 90		
Excédant de crédit annulé	507 02		
		1,662,547 88	
	TOTAL. fr.	2,085,556 97	

Polders.

Réendiguement des polders de Borge weert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1857).	2,979,899 15	
Réendiguement du polder de Lillo. {	Loi du 18 avril 1846	508,000 "
	— 17 avril 1848.	12,000 "
	520,000 "	
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges (Loi du 28 mars 1847).	380,000 "	
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes (Loi du 16 août 1875).	100,000 "	
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo (Loi du 16 août 1875).	180,000 "	
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865).	450,000 "	
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroeck (Loi du 8 juillet 1867)	510,000 "	
Excédant de crédit annulé	5 16	
	509,994 84	
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn. {	Loi du 21 mai 1872.	220,000 "
	— 9 juillet 1875.	50,000 "
	— 17 juillet 1877.	14,000 "
	284,000 "	
	TOTAL. fr.	5,205,805 97

ROUTES ET PONTS.

ÉTAT N° X.

SOMMAIRE.

Raccordements de routes aux chemins de fer (1839 à 1876).	9,899,926	13
Constructions de routes (1836 à 1840).	8,000,000	»
Routes dans le Luxembourg et le Limbourg (1842 à 1871).	4,398,942	80
TOTAL.	22,298,868	93
<hr/>		
Ponts sur la Nèthe à Waelhem (1866).	156,817	92
— sur la Meuse à Dinant et ailleurs (1866 à 1869).	1,200,000	»
Ponts appartenant à des routes (1870 à 1876)	3,849,944	50
Pont de Tamines sur la Sambre (1870).	140,000	»
— sur la Langelede (1872).	14,910	91
TOTAL.	5,361,673	33
TOTAL GÉNÉRAL.	27,660,542	26

DÉVELOPPEMENTS.

Routes.

	Loi du 18 juin 1836	350,000	»
Construction de routes pavées et empié- rées.	— 12 novembre 1837	953,531	43
	— 25 mai 1838	2,577,225	88
	— 28 décembre 1839	968,757	15
	— 21 juin 1840	510,122	61
	— 26 juin 1840	2,660,362	95
			<hr/>
Création et améliora- tion des voies de communication dans le Luxembourg et le et le Limbourg . . .	Loi du 29 septembre 1842	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865	(¹) 2,000,000	»
	— 27 juillet 1871	200,000	»
	— 27 juillet 1871	200,000	»
		<hr/>	4,400,000
	Excédant de crédit annulé	1,057	20
		<hr/>	4,398,942
	A REPORTER.	12,398,942	80

(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.

		REPORT. fr.	12,598,942 80	
Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	} Loi du 8 septembre 1859	500,000 »		
		500,000 »		
		— 12 juin 1860	400,000 »	
		— 3 juin 1870	500,000 »	
		— 31 décembre 1870	1,000,000 »	
		— 24 mai 1872	500,000 »	
		— 16 août 1875	5,000,000 »	
		— 9 juillet 1875	1,000,000 »	
		— 27 mai 1876	1,000,000 »	
		— 17 juillet 1877	1,500,000 »	
		9,000,000 »		
	Excédant de crédit annulé	75 87		
			9,899,926 13	
	TOTAL.		22,298,868 95	

Ponts.

Reconstruction du pont en charpente établi à Walhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866). *		200,000 »	
	Excédant de crédit annulé	43,182 08	
			166,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur ce fleuve. }	Loi du 30 mai 1866. . . *	200,000 »	
	— 5 juin 1868. . .	500,000 »	
	— 12 juin 1869. . . *	500,000 »	
			1,200,000 »
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes }	Loi du 3 juin 1870. . . *	300,000 »	
	— 27 juillet 1871	500,000 »	
	— 24 mai 1872.	250,000 »	
	— 16 août 1873.	600,000 »	
	— 9 juillet 1875	1,200,000 »	
	— 27 mai 1876.	1,000,000 »	
		5,850,000 »	
	Excédant de crédit annulé	55 50	
			5,849,944 50
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870) *			140,000 »
Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872).		17,000 »	
	Excédant de crédit annulé	2,089 09	
			14,010 91
	TOTAL. fr.		5,561,873 33

(128)

ANNEXE N° 8.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1878 pour*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — DETTE ORDINAIRE.	
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 8 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,032,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,886,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 8 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0, 2 ^e série. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
Dotations de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo	»
Dettes résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement.)	4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série. (Conversion de 1844.)
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	153,765,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,613,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE . . . fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires (Loi du 2 avril 1873)	»
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE fr.	

1^{er} novembre 1877 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^T .	ANNUELS.	
389,371,631 74	169,312,000 »	219,059,631 74	5,498,990 78	»	5,000 »	
84,656,000 »	17,173,000 »	67,483,000 »	(1) 3,037,382 80	(1) 337,542 50	7,000 »	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0 est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
»	»	»	80,598 14	»	»	
84,341,632 »	35,416,999 48	48,924,632 52	(1) 2,205,385 06	(1) 245,035 01	7,069 50	
25,862,027 29	2,472,326 29	21,389,701 »	(1) 963,708 34	(1) 107,078 70	1,988 12	
23,700,000 »	1,054,808 »	22,645,192 »	(1) 1,019,792 04	(1) 113,310 23	2,391 10	
1,409,634 93	»	1,409,634 93	42,287 74	»	»	
607,240,925 98	223,429,133 77	381,811,792 21	12,848,844 60	802,996 44	23,428 72	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1878 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 ct, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 »	} 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,783,272 71 ct, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions de chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 »	} 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 ct, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,869,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	
TOTAL ÉGAL. fr. 133,783,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	} 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
2 ^o — de « 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 46,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique	} 4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 77,765,300 francs à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	} 4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	
1 ^o D'un capital nominal de 15,775,300 francs, émis conformément à la loi du 23 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc.	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> , n° 211), pour l'exécution de travaux publics, et dette de 86,371,500 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876 et des 25 et 26 juin 1877.	} 4 p. 0/0.
Emprunt de 506,859,000 francs de capital nominal, à 3 p. 0/0, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, pour divers travaux publics, etc.	} 3 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.	

du 1^{er} novembre 1877, pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. %,
la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
11,101,200 >	4,661,650 30	6,439,549 70	(1) 290,303 14	(1) 32,255 00	930 80	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur, n° 164).
133,755,272 71	13,858,073 71	119,895,199 >	(1) 5,101,852 16	(1) 600,205 80	11,031 88	
45,683,000 >	2,480,792 >	43,201,208 >	(1) 1,943,500 96	(1) 216,166 77	1,608 00	
59,325,000 >	744,000 >	58,581,000 >	(2) 2,656,145 >	(2) 292,908 >	6,000 >	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, 5 ^{me} et 6 ^{me} séries, ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,763,300 >	185,100 >	77,578,200 >	(2) 5,493,624 50	(2) 588,180 50	7,500 >	
137,371,500 >	1,360,000 >	136,111,500 >	3,494,860 >	686,857 50	10,000 >	
306,889,000 >	778,400 >	306,080,600 >	9,205,770 >	613,718 >	18,000 >	
771,855,272 71	23,068,016 01	747,887,256 70	26,168,085 76	2,830,289 47	58,071 23	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1878 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
C. — ANNUITÉS DIVERSES.	
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art	»
Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858).	»
Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	»
Annuité (calculée à 4 1/2 p. % sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	»
— à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 13 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	»
— à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie)	»
— à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	»
TOTAL fr.
RÉCAPITULATION.	
A. — DETTE ORDINAIRE	
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE	
C. — ANNUITÉS.	
TOTAL GÉNÉRAL fr.

du 1^{er} novembre 1877, pour les dettes à 5, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
»	»	»	300,000 »	»		
»	»	»	672,330 »	»		
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»	8,000 »	
»	»	»	524,720 »	75,000 »		
»	»	»	2,865,880 »	322,780 »		
»	»	»	270,875 »	14,400 »		
»	»	»	5,743,475 »	418,180 »	8,000 »	

607,240,925 98	225,429,133 77	381,811,792 21	12,848,844 60	802,996 44	23,428 72
771,885,272 71	23,968,016 01	747,887,286 70	28,468,055 76	2,830,289 47	58,071 28
»	»	»	5,743,475 »	418,180 »	8,000 »
1,379,096,198 69	a) 249,397,149 78	1,129,699,048 91	47,060,375 36	4,051,435 91	89,500 »

Fr.

51,111,811 27

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(136)

ANNEXE N° 9.
**ÉTAT**

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'Etat actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



**ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date**

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,686,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,852.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	a) "	"	159,556 06	156,132 26	"	"	"	"
1845.	b) 214,540 "	214,105 41	977,008 75	972,469 51	"	"	"	"
1846.	417,977 50	448,629 05	1,045,192 50	1,046,057 40	"	"	"	"
1847.	499,742 50	487,910 42	1,090,455 57	1,155,105 15	"	"	"	"
1848.	495,517 50	676,912 27	1,144,981 56	1,408,488 61	"	"	"	"
1849.	424,517 71	488,090 51	979,575 95	1,097,571 81	"	"	"	"
1850.	555,925 76	575,990 85	1,251,162 70	1,545,565 09	"	"	"	"
1851.	500,091 26	598,980 65	1,291,855 01	1,580,551 80	"	"	"	"
1852.	587,147 50	597,882 99	1,554,247 76	1,375,754 71	"	"	"	"
1853.	614,192 50	616,585 05	1,416,505 68	1,466,406 40	594,058 25	408,889 96	"	"
1854.	645,957 50	704,550 24	1,484,704 98	1,617,025 55	816,404 "	895,590 80	"	"
1855.	675,752 50	712,245 87	1,557,098 58	1,654,668 48	856,004 "	902,429 16	"	"
1856.	707,857 50	718,210 02	1,651,525 06	1,647,516 12	897,516 50	903,621 14	"	"
1857.	740,507 50	750,510 09	1,706,250 06	1,728,922 84	958,804 "	950,709 50	"	"
1858.	774,617 50	789,466 58	1,784,696 51	1,798,905 67	982,026 50	982,822 52	123,282 50	123,505 79
1859.	810,280 "	822,942 20	1,866,810 06	1,881,045 59	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 61
1860.	847,742 50	859,957 15	1,952,757 56	1,984,164 46	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,831 50
1861.	886,600 "	878,150 11	2,042,445 06	2,029,556 49	1,125,715 50	1,117,289 20	375,685 "	370,686 57
1862.	926,560 "	918,555 20	2,154,807 50	2,127,107 22	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62
1863.	968,520 "	959,251 75	2,251,445 06	2,215,008 54	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56
1864.	1,012,015 "	1,005,154 61	2,552,355 06	2,522,651 96	1,285,202 50	1,277,605 60	426,054 50	424,607 37
1865.	1,054,537 50	1,055,659 01	2,425,957 56	2,427,707 60	1,355,985 "	1,354,942 13	445,187 50	445,900 15
1866.	1,105,975 "	1,106,576 46	2,548,762 56	2,544,582 90	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90
1867.	1,156,054 57	1,146,445 10	2,665,906 51	2,658,248 56	1,465,920 50	1,455,571 54	487,388 75	483,508 23
1868.	c) 80 40	80 15	c) 605 99	605 57	c) 41 11	40 91	c) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 25,421 18	25,500 "	e) 96,728 75	100,000 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,685,283 77	17,175,000 "	59,150,815 86	40,678,649 78	16,164,667 28	16,550,400 "	3,543,410 58	3,555,600 "

a) La somme de fr. 292,186 67 c^{ts}, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,610 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1877.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1877.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 69,325,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,763,300.)		EMPRUNT ET DETTE à 4 p. 0/0. (fr. 137,371,300.)		EMPRUNT à 3 p. 0/0. (fr. 300,850,000.)		TOTAUX.		Exercices
SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
»	»	»	»	»	»	»	»	159,556 00	150,132 20	1844
»	»	»	»	»	»	»	»	1,102,248 75	1,180,064 92	1845
»	»	»	»	»	»	»	»	1,491,170 »	1,494,087 05	1846
»	»	»	»	»	»	»	»	1,560,107 87	1,025,073 57	1847
»	»	»	»	»	»	»	»	1,640,200 06	2,085,400 88	1848
»	»	»	»	»	»	»	»	1,404,003 66	1,585,462 52	1849
»	»	»	»	»	»	»	»	1,705,086 40	1,010,555 94	1850
»	»	»	»	»	»	»	»	1,851,044 27	1,070,312 45	1851
»	»	»	»	»	»	»	»	1,041,505 20	1,075,657 70	1852
»	»	»	»	»	»	»	»	2,424,825 83	2,515,670 50	1853
»	»	»	»	»	»	»	»	2,045,156 48	5,217,166 50	1854
»	»	»	»	»	»	»	»	3,000,535 08	3,240,543 51	1855
»	»	»	»	»	»	»	»	3,236,679 06	3,275,156 28	1856
»	»	»	»	»	»	»	»	3,385,651 56	5,450,000 42	1857
»	»	»	»	»	»	»	»	3,664,622 81	3,085,602 30	1858
»	»	»	»	»	»	»	»	3,355,001 50	3,877,454 54	1859
»	»	»	»	»	»	»	»	4,122,250 06	4,180,083 56	1860
»	»	»	»	»	»	»	»	4,426,443 56	4,305,442 46	1861
»	»	»	»	»	»	»	»	4,626,662 06	4,606,075 08	1862
»	»	»	»	»	»	»	»	4,835,754 56	4,706,221 05	1863
»	»	»	»	»	»	»	»	5,054,207 06	5,020,000 54	1864
»	»	»	»	»	»	»	»	5,257,467 56	5,202,208 80	1865
300,022 50	300,036 76	»	»	»	»	»	»	5,825,583 81	5,822,753 24	1866
313,628 25	311,622 36	»	»	»	»	»	»	6,086,898 18	6,053,305 59	1867
c) 41 08	40 88	»	»	»	»	»	»	1,457 65	1,451 30	1868
d) 130,730 57	131,400 »	d) 127,200 07	127,200 »	»	»	»	»	257,930 64	258,000 »	1869
»	»	e) 58,039 98	57,000 »	»	»	»	»	392,076 23	404,400 »	1870
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1871
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1872
»	»	»	»	257,540 »	258,093 30	»	»	257,540 »	258,093 30	1873
»	»	»	»	267,966 »	208,363 14	»	»	267,986 »	268,363 14	1874
»	»	»	»	278,326 »	270,117 76	»	»	278,326 »	270,117 76	1875
»	»	»	»	290,084 »	287,007 27	283,085 »	369,562 77	573,160 »	657,470 04	1876
»	»	»	»	f) 166,478 75	166,368 56	f) 311,635 »	408,810 88	478,184 67	575,355 76	1877
»	»	»	»	g) 50 43	49 97	g) 20 49	26 35	»	»	1877
744,422 38	744,000 »	185,240 05	185,100 »	1,260,971 18	1,260,000 »	594,740 49	778,400 »	78,527,556 30	80,083,149 78	
A ajouter :										
Au capital nominal amorti, le capital de 169,312,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci.										
									169,312,000 »	
ENSEMBLE. fr.									249,307,149 78	
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 5, à 4 et à 3 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10.)										
									123,06,91 5 6	
TOTAL GÉNÉRAL fr.									372,404,063 74	

(140)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4½ p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^e , de 1829, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 36,040,000, de 1840, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^e , de 1842, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 37,613,940, de 1848, à 5 p. %.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
	1832.	786,646 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"	"
1833.	1,093,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1834.	1,158,973 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"	"	"
1835.	1,190,952 "	1,190,693 03	"	"	"	"	"	"	"	"
1836.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1837.	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1838.	1,346,245 "	1,346,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1839.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,483,396 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,661,927 20	1,656,953 56	17,142 85	16,009 43	"	"	"	"	"	"
1842.	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1843.	1,723,080 90	1,723,080 00	17,980 41	17,980 41	"	"	"	"	"	"
1844.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,662 20	808,273 40	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	939,191 40	956,221 45	137,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	304,248 38	386,379 30	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 10	264,012 72	282,780 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,388 72	351,248 58	352,974 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,137,521 80	1,134,557 51	348,043 38	346,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	a) 5,634,855 33	5,652,008 20	b) 1,706,969 03	1,705,920 33	376,859 40	376,150 79
1853.	"	"	"	"	630,141 17	624,503 44	194,331 21	192,594 18	201,854 63	200,049 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,105,692 50	16,458,368 "	102,131 64	101,587 29	12,200,006 57	12,473,272 58	3,286,475 97	3,395,686 09	378,694 03	375,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(Voir à la page précédente.)

EMPRUNT de fr. 20,000,000, de 1852, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1856, à 4 p. %.		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. %. (fr. 58,474,800.)		TOTAUX.		Exercices.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.		
"	"	"	"	"	"	788,640 60	1,008,517 96	1852	
"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1853	
"	"	"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,512 96	1854	
"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 03	1855	
"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,014 01	1856	
"	"	506,600 "	329,682 12	"	"	1,604,108 40	1,627,280 52	1857	
"	"	525,220 "	341,228 01	"	"	1,669,403 "	1,688,088 79	1858	
"	"	557,780 "	365,454 37	522,592 "	740,421 15	2,522,609 61	2,568,666 41	1859	
"	"	552,420 "	303,282 15	544,667 "	758,547 05	2,595,297 81	2,648,407 13	1860	
"	"	555,940 "	601,185 88	816,507 85	1,150,211 20	3,051,517 88	3,450,938 07	1861	
"	"	507,400 "	421,757 21	612,547 "	850,146 13	2,689,245 45	2,940,155 18	1862	
"	"	412,400 "	426,554 64	620,050 50	850,569 04	2,783,120 81	3,004,595 99	1863	
"	"	426,740 "	420,554 76	655,709 50	851,079 02	1,100,676 41	1,277,860 69	1864	
"	"	444,520 "	450,218 53	682,552 "	871,967 64	1,175,971 27	1,569,102 84	1865	
"	"	465,580 "	475,901 55	710,202 "	940,508 97	2,049,244 20	2,291,483 76	1866	
"	"	485,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	2,380,146 07	2,785,000 55	1867	
"	"	515,480 "	814,955 21	850,069 50	1,578,440 14	2,670,488 48	4,021,584 76	1868	
"	"	527,520 "	623,071 10	512,112 "	791,422 04	2,165,124 52	2,595,173 03	1869	
"	"	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,590,461 44	2,871,782 78	3,461,265 21	1870	
"	"	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,616 45	3,017,297 18	3,646,520 57	1871	
150,000 "	128,440 65	605,000 "	657,650 19	947,652 "	1,452,874 24	9,452,195 76	9,932,050 40	1872	
268,825 "	264,976 80	708,070 57	708,070 57	1,050,752 "	1,584,509 58	2,967,144 01	3,575,603 58	1873	
283,250 "	286,755 72	601,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 10	2,027,527 "	2,584,899 04	1874	
297,725 "	296,795 70	601,060 "	741,760 84	1,128,962 "	1,520,991 76	2,117,747 "	2,559,548 50	1875	
510,250 "	507,704 64	720,920 "	760,440 69	1,174,727 "	1,574,580 05	2,205,897 "	2,642,725 50	1876	
356,369 58	355,328 49	751,020 "	790,506 66	1,222,687 "	1,651,264 98	2,510,676 58	2,775,100 13	1877	
"	"	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	2,056,192 "	2,523,278 14	1878	
"	"	812,120 "	851,175 60	1,325,092 "	1,736,285 76	2,156,022 "	2,567,459 56	1879	
"	"	850,700 "	870,515 54	1,375,907 "	1,766,025 92	2,226,607 "	2,636,541 46	1880	
"	"	885,660 "	892,572 00	1,420,097 "	1,702,485 73	2,314,757 "	2,655,058 69	1881	
"	"	921,700 "	924,475 80	1,481,687 "	1,775,502 79	2,405,387 "	2,699,776 59	1882	
"	"	959,000 "	961,066 46	1,535,422 "	1,822,565 58	2,494,422 "	2,784,629 84	1883	
"	"	998,080 "	1,012,078 82	1,590,717 "	1,923,774 26	2,588,797 "	2,936,455 08	1884	
"	"	1,058,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,687,777 "	2,994,825 62	1885	
"	"	1,082,020 "	1,123,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,789,107 "	3,108,042 59	1886	
"	"	1,127,580 "	1,166,285 53	1,767,177 "	2,055,626 52	2,894,557 "	3,221,911 85	1887	
"	"	1,174,160 "	1,169,484 85	1,829,187 "	2,070,572 51	3,005,547 "	3,259,857 56	1888	
"	"	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50	1,891,092 "	2,062,518 50	1889	
"	"	"	"	1,952,967 "	2,092,085 28	1,952,967 "	2,092,085 28	1890	
"	"	"	"	2,007,747 "	2,056,158 85	2,007,747 "	2,056,158 85	1891	
"	"	"	"	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54	1892	
"	"	"	"	"	"	"	"	1893	
"	"	"	"	"	"	"	"	1894	
"	"	"	"	"	"	"	"	1895	
"	"	"	"	"	"	"	"	1896	
"	"	"	"	"	"	"	"	1897	
"	"	"	"	"	"	"	"	1898	
"	"	"	"	"	"	"	"	1899	
1,628,419 58	1,618,000 "	21,560,640 "	22,751,000 "	40,765,826 50	51,557,800 "	96,029,976 65	108,710,915 96		
A ajouter :									
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 %, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (M ^o n° 164).		7,269,000 "	7,269,000 "				7,269,000 "		
	Fr.	28,635,640 "	30,000,000 "						
2° Le capital de 5,655,000 francs, en dette à 5 %, dont le remboursement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 décembre 1872 (Moniteur n° 354), ci				5,655,000 "	5,655,000 "		5,655,000 "		
	Fr.			46,396,826 56	56,990,800 "				
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 3 de la loi précitée					1,484,000 "		1,484,000 "		
	Fr.				58,474,800 "				
ENSEMBLE							123,096,915 96		
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)							249,597,149 78		
TOTAL GÉNÉRAL fr.							372,494,065 74		

(144).

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1878. — Exposé	1—7
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1878	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877	17—25
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1876, au 31 octobre 1877, comprenant les transferts des exercices 1872 à 1875	27—34
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1877, au 1 ^{er} janvier 1878	35—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877, au 31 décembre 1877, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des services spéciaux. — Situation au 1 ^{er} janvier 1878.	57—80
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1875 inclusivement.	81—87
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1877 inclusivement	89—127
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1877, pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1878 pour la dette à 2 1/2 p. %	129—135
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	137—139
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	141—145